

BEIHEFTE DER FRANCI A

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

Band 73

LA COUR DE BOURGOGNE ET L'EUROPE

Le rayonnement et les limites
d'un modèle culturel

sous la direction de

Werner Paravicini,
avec le concours de Torsten Hiltmann et Frank Viltart



Jan Thorbecke Verlag

LA COUR DE BOURGOGNE ET L'EUROPE

Le rayonnement et les limites
d'un modèle culturel

Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007

sous la direction de
Werner Paravicini,
avec le concours de
Torsten Hiltmann et Frank Viltart



Jan Thorbecke Verlag

BEIHEFTE DER FRANCIA
Herausgeber: Dr. Stefan Martens
Redaktion: Veronika Vollmer

Deutsches Historisches Institut, Hôtel Duret-de-Chevry, 8, rue du Parc-Royal, F-75003 Paris

Für die Schwabenverlag AG ist Nachhaltigkeit ein wichtiger Maßstab ihres Handelns. Wir achten daher auf den Einsatz umweltschonender Ressourcen und Materialien.

Dieses Buch wurde auf FSC®-zertifiziertem Papier gedruckt. FSC (Forest Stewardship Council®) ist eine nicht staatliche, gemeinnützige Organisation, die sich für eine ökologische und sozial verträgliche Nutzung der Wälder unserer Erde einsetzt.

Bibliographische Informationen der Deutschen Bibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliographie; detaillierte bibliographische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nb.de> abrufbar.

Alle Rechte vorbehalten.

© 2013 Jan Thorbecke Verlag der Schwabenverlag AG, Ostfildern
www.thorbecke.de

Umschlaggestaltung: Finken & Bumiller, Stuttgart

Umschlagabbildung: Colantonio, Saint Jérôme dans son cabinet de travail. Naples, musée de Capodimonte

Druck: Memminger MedienCentrum, Memmingen

Hergestellt in Deutschland

ISBN 978-3-7995-7464-8

Table des matières

Werner PARAVICINI	
Préface: La fin du mythe bourguignon?	9
 De belles archives, de grandes richesses, une historiographie hors pair? 	
Des archives incomparables?	
<i>Rapport de Jean Richard</i>	21
Bertrand SCHNERB	
Les archives des ducs de Bourgogne: tradition, inventaires, publications	27
Sébastien HAMEL	
Quelques pistes pour exploiter efficacement les sources des hôtels princiers de Bourgogne	33
Pierre COCKSHAW (†)	
Les archives bourguignonnes, les plus riches d'Europe?	43
Richesse, historiographie, perception. Trois aspects d'une politique de prestige	
<i>Rapport de Bertrand Schnerb</i>	55
Jean François LASSALMONIE	
Le plus riche prince d'Occident?	63
Jean DEVAUX	
L'historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante?	83
Ludwig VONES	
Bewunderung ohne Vorbehalt? Der burgundische Hof in der Außenansicht (in Reise- und Gesandtschaftsberichten)	97

Y a-t-il un style bourguignon?

Un État inventeur de formes d'organisation? <i>Rapport de Jean-Marie Cauchies</i>	109
Ulf Christian EWERT Organiser l'ordre. L'arrangement formel dans les ordonnances de l'hôtel bourguignon sous l'angle de la théorie économique	117
Marc BOONE L'État bourguignon, un État inventeur ou les limites de l'invention	133
Franck VILTART La garde et les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, des modèles militaires?	157
Anne-Brigitte SPITZBARTH La diplomatie bourguignonne sous Philippe le Bon. Une diplomatie modèle?	183
Un État de noblesse et de chevalerie? <i>Rapport de Jacques Paviot</i>	205
Gert MELVILLE Le «mystère» de l'ordre de la Toison d'or. Symbole de l'élite aristocratique et instrument du pouvoir du prince au bas Moyen Âge	217
Klaus OSHEMA Noblesse et chevalerie comme idéologie princière?	229
Torsten HILTMANN Un État de noblesse et de chevalerie sans pareilles? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne	253
Élodie LECUPPRE-DESJARDIN La ville: creuset des cultures urbaine et princière dans les anciens Pays-Bas bourguignons	289
Les beaux-arts: vers l'innovation? <i>Rapport d'Anne-Marie Legaré</i>	305
Katherine Anne WILSON Tapestry in the Burgundian Dominions. A complex object	317

Ludovic NYS	
»En ramembrance de ses predecesseurs«: tendances de la sculpture officielle sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire	333
Tania VAN HEMELRYCK	
Qu'est-ce que la littérature ...française à la cour des ducs de Bourgogne?	351
Hanno WIJSMAN	
»Bourgogne«, »bourguignon«... un style de manuscrits enluminés?	361
David FIALA	
La cour de Bourgogne et l'histoire de la musique	377
 Présences, transferts, croisements L'Europe et la cour de Bourgogne 	
Les cours de France, d'Angleterre et d'Écosse dans leurs rapports avec la cour de Bourgogne	
<i>Rapport de Philippe Contamine</i>	405
Olivier MATTÉONI	
Les cours en France (seconde moitié du XIV ^e –fin du XV ^e siècle)	421
Malcolm VALE	
England: Simple Imitation or Fruitful Reciprocity?	439
Graeme SMALL	
The Scottish Court in the Fifteenth Century: A view from Burgundy	457
États d'Italie et duché de Bourgogne	
<i>Rapport de Riccardo Fubini</i>	475
Lorenzo TANZINI	
Florence et la Bourgogne: relations et transformations de deux États à la fin du Moyen Âge	487
Giorgio CHITTOLINI	
Paysages urbains du comté de Flandre et du duché de Milan au XV ^e siècle	503
Guido GUERZONI	
»Familia«, »corte«, »casa«. The Este Case in Fifteenth–Sixteenth Century	515

Isabella LAZZARINI	
Mantoue et la Bourgogne au XV ^e siècle	543
Gennaro TOSCANO	
Naples et la cour de Bourgogne à l'époque des rois d'Aragon (1442–1494)	559
La péninsule Ibérique et la cour de Bourgogne	
<i>Rapport d'Adeline Rucquoi</i>	581
Álvaro FERNÁNDEZ DE CÓRDOVA MIRALLES	
L'impact de la Bourgogne sur la cour castillane des Trastamare	593
Rita COSTA GOMES	
La cour de Bourgogne et la cour du Portugal au XV ^e siècle	631
María NARBONA CÁRCELES	
Agnès de Clèves, princesse de Viane (1439–1448) et l'influence de la Bourgogne à la cour de Navarre	649
Les cas de l'Empire, de l'Espagne habsbourgeoise et de la Pologne. Imitation, invention d'une tradition, refus?	
<i>Rapport de Heribert Müller</i>	669
Claudius SIEBER-LEHMANN	
Die Anziehungskraft des burgundischen Hofes und das Reich	685
Urs Martin ZAHND	
Burgund und die Eidgenossen. Nachbarn werden Gegner – Alltag und zeitgenössische Chronistik	697
Heinz NOFLATSCHER	
Von Maximilian zu Karl V.: der Fall »Burgund-Österreich«	721
José MARTÍNEZ MILLÁN	
The Triumph of the Burgundian Household in the Monarchy of Spain: From Philip the Handsome (1502) to Ferdinand VI (1749)	745
Ryszard SKOWRON	
Ceremonial, Etiquette, Residence. Europeanism and Own Traditions at the Court of the Polish Kings 1370–1648	773
Wim BLOCKMANS	
Conclusion: Une cour, XVII principautés	785

WERNER PARAVICINI

Préface

La fin du mythe bourguignon?¹

Avant toute véritable introduction au sujet de notre colloque (que je ferai, mais brièvement), je voudrais vous dire ma joie de vous voir tous et toutes venus et réunis à Paris, en l'hôtel Duret-de-Chevry, dans cette salle, à l'Institut historique allemand. Vous êtes venus parce que le sujet vous intéresse, mais aussi, en si grand nombre, en si haute qualité, parce que vous voulez me faire *honneur et assistance*² en ces jours de mon départ après deux fois quatorze années de présence, d'efforts, d'étude à Paris, interrompues par neuf ans d'enseignement et de recherche à Kiel, cette belle ville et cette grande université situées sur les bords de la Baltique qui maintenant m'attendent. De cette présence je vous suis profondément reconnaissant et d'emblée tiens à vous le dire³.

Ma reconnaissance va aussi envers les trois fondations qui ont allégé le fardeau de si grande entreprise pesant sur les épaules de notre maison: la fondation Fritz-Thyssen de Cologne qui nourrit à l'eau fraîche les plantations de sciences humaines, créant des jardins là où il n'y aurait que pierres et cailloux sans cette irrigation vivifiante. La Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal à Lausanne, qui soutient efficacement les initiatives bourguignonnes. Puis la fondation Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (Instituts allemands de sciences humaines à l'étranger) à laquelle appartient notre institut et qui a également tenu à honorer pour l'occasion la maison et son directeur sortant par une subvention substantielle.

En plus, les instituts frères de Londres, Rome et Varsovie qui ont également aidé à la recherche d'orateurs compétents provenant de leurs pays; ils en portent les frais, ce qui est une belle largesse d'amitié, à réciprocité naturellement, pour laquelle je leur suis bien reconnaissant.

L'université de Lille 3 n'a pas apporté de fonds en numéraire, mais en réflexion, par l'intermédiaire de l'ami Bertrand Schnerb qui eut d'abord la grandeur de se faire

1 Allocution prononcée le 9 octobre 2007. N'ont été ajoutées que les notes strictement nécessaires. Quatre années se sont écoulées depuis, la bibliographie des contributions s'arrête donc en général avec des ouvrages parus jusqu'en 2009/2010.

2 C'est la formule consacrée que l'on rencontre souvent dans mes Invitations au mariage. Pratique sociale, abus de pouvoir et intérêt de l'État à la cour des ducs de Bourgogne au XV^e siècle, 1397-1478. Documents introduits, édités et commentés, Stuttgart 2001 (Instrumenta, 6).

3 Ce colloque fut rehaussé par un »banquet du Faisan«, oiseau réellement présent en l'hôtel Duret-de-Chevry, et par un concert de musique »bourguignonne« dans les thermes de l'ancien hôtel de Cluny.

simple intervenant pour combler une lacune soudainement ouverte – puis pour remplacer Claude Thiry, empêché sur le tard – qui a sauté dans la brèche et sera, sur préavis de quinze jours à peine et en pleine saison d'autres colloques, le rapporteur de la deuxième table ronde. Lisez d'ailleurs le programme, vous verrez le grand nombre d'orateurs venant des rives de la Lys. Je suis heureux que le grand centre lillois d'études bourguignonnes se soit associé à notre entreprise.

Tania Van Hemelryck de Louvain-la-Neuve a également montré courage et résolution: je la remercie d'avoir accepté, à très brève échéance, de colmater une brèche laissée par une défection inattendue.

Une absence annoncée en dernière minute: M. Ryszard Skowron ne pourra pas venir de Cracovie, ce que je regrette beaucoup, car nous tenons à la présence de l'Europe de l'Est. Heureusement son texte a été envoyé auparavant de sorte que le rapporteur peut en tenir compte.

Enfin, il y a ceux et celles de notre maison qui se sont investis sans bornes pour réaliser ce colloque: organisation matérielle, programme scientifique, livret mis en vos mains, exposition de la production bourguignonne dans nos vitrines, dépliant distribué, site électronique bien fourni, enfin projets et entreprises avancés, voir terminés⁴. Cela fut une masse de travail qui en aurait découragé plus d'un. J'ai donc forte raison de remercier Torsten Hiltmann et Franck Viltart qui ont œuvré dans toutes les directions, m'ont poussé aussi à être toujours plus clair et plus exigeant dans la formulation du programme, et Margarete Martaguet qui a assuré l'essentiel de l'organisation matérielle. Si je regrette quelque chose, c'est de devoir quitter une telle équipe – qui pourtant reste en place et fera la joie de mon successeur⁵.

Cela dit, venons-en au sujet de notre colloque: »La cour de Bourgogne, rayonnement et limites d'un modèle culturel«. Un mot sur »la cour«: il ne s'agit évidemment pas du seul hôtel ducal ou des seules maisons des différents princes de la maison de Bourgogne, mais de la cour au sens large, ce monde mouvant et muable, qui trouve son centre et sa raison d'être en la personne du prince. Sont sous observation non seulement les serviteurs et les courtisans énumérés dans les ordonnances de l'hôtel, mais les parents et visiteurs, clerics et domestiques, serviteurs des serviteurs, marchands suivant la cour, fournisseurs et transporteurs, en un mot tous ceux pour qui le duc et son entourage sont source de tous les profits et de toutes les faveurs

Il y a quarante ans, le regretté Josef Fleckenstein (1919–2004) était d'avis que se consacrer à l'histoire des ducs Valois de Bourgogne ne présentait aucun risque. Car le succès est garanti, le sujet étant tel qu'il ne rencontre que de la sympathie, chacun

4 Voir la base de données »Prosopographia Burgundica«, accessible à partir du site de l'Institut historique allemand (www.dhi-paris.fr) et comprenant notamment la Prosopographia Curiae Burgundicae, les Heraudica et en général tout ce que l'institut a publié dans le domaine de l'histoire des ducs de Bourgogne, y compris les tomes 1 et 2 des comptes de l'argentier de Charles le Téméraire. Les tomes 3 et 4, résultat du travail de Valérie Bessey, Véronique Flammang, Sébastien Hamel et Émilie Lebailly, ne parurent finalement qu'en 2008 et 2009; l'index général est en élaboration, grâce aux soins de Valérie Bessey.

5 J'ajoute mes remerciements dus à l'Institut historique allemand d'avoir accepté un legs bien encombrant et d'avoir réalisé le présent volume, grâce aussi à la patience et au savoir-faire de Veronika Vollmer, rédactrice.

mélangeant dans son esprit *le* bourgogne et *la* Bourgogne, la beauté de Dijon et de sa chartreuse avec celle de Gand et de Bruges, les repas plantureux de la Flandre avec le raffinement des tableaux de Jean Van Eyck ou de Rogier Van der Weyden, l'épopée des quatre grands ducs de l'Occident égaux des rois avec la fin dramatique du dernier Charles laissant aux Suisses le formidable butin de Bourgogne. Selon le regretté directeur de l'institut Max-Planck pour l'histoire (lui aussi disparu), le jeune Paravicini avait choisi un sujet qui garantissait une réussite sans trop de fatigue. Je ne discute point le jugement de ce grand savant (qui pensait peut-être plutôt à Hermann Heimpel qu'à moi en émettant cette opinion⁶), pour ne retenir que cette image profondément enracinée dans la mémoire culturelle générale: les ducs de Bourgogne, riche tradition, culture splendide, beau sujet.

Toute une historiographie est là pour fortifier cette approche, à côté des innombrables romans, consacrés surtout au Téméraire, Walter Scott en tête qui s'était servi du personnage pour écrire en 1823 son *Quentin Durward*⁷. Une année plus tard, Prosper de Barante publia son «Histoire des ducs de Bourgogne» en 12 volumes, autre best-seller d'histoire romancée qui le fit entrer à l'Académie française⁸. Puis vint le grand Huizinga qui, par son «Automne du Moyen Âge», paru en 1919, enracina profondément cette image d'un centre culturel placé aux Pays-Bas à l'époque des grands ducs dans le terreau de la mémoire culturelle de l'Europe, bien que le sous-titre de son ouvrage immortel parle non seulement des Pays-Bas, mais aussi et d'abord de la France⁹. Otto Cartellieri eut le malheur de publier peu après, en 1926, ses descriptions parallèles sous le titre «À la cour des ducs de Bourgogne»¹⁰. Puis survint l'infatigable Joseph Calmette avec ses «Grands ducs de Bourgogne», parus en 1949, sans cesse réimprimés et traduits en beaucoup de langues, qui fut relayé de 1966 à 1973 par Richard Vaughan et ses quatre volumes toujours valables (et réimprimés en 2002 avec mise à jour due à plusieurs savants)¹¹. Enfin, Bertrand Schnerb nous donna une nouvelle somme, parue en 1999¹². D'autres synthèses prirent le for-

6 Hermann Heimpel (1901–1988), son prédécesseur, un temps professeur à Strasbourg, inspiré probablement par un texte de Jacob Burckhardt, avait fait espérer une biographie du Téméraire, mais il y renonça face au travail immense qu'elle nécessite et aussi face à l'immense savoir de Karl Bittmann (1910–1974) qu'il rencontra à Paris en 1950.

7 Hans-Joachim LOPE, *Karl der Kühne als literarische Gestalt. Ein themengeschichtlicher Versuch mit besonderer Berücksichtigung der französischsprachigen Literatur Belgiens im europäischen Kontext*, Francfort/M. 1995 (*Studien und Dokumente zur Geschichte der Romanischen Literaturen*, 30). Il ne semble pas exister de travail synthétique sur les ducs en général, et le Téméraire en particulier, représentés par les beaux-arts.

8 L'édition la plus utile aujourd'hui est celle en deux volumes, annotée par le grand archiviste Louis-Prospér Gachard, parue en 1838 à Bruxelles.

9 Cf. A. G. JONKEES, Une génération d'historiens devant le phénomène bourguignon, dans: *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden* 88 (1973), p. 215–232 = *Id.*, *Burgundica et Varia*, Hilversum 1990, p. 131–149 (p. 137).

10 OTTO CARTELLIERI, *Am Hofe der Herzöge von Burgund. Kulturhistorische Bilder*, Bâle 1926; une traduction française parut en 1946 chez Payot, bien après la traduction anglaise de 1929.

11 RICHARD VAUGHAN, *Philip the Bold*, Londres 1962 et Woodbridge 2002 (Malcolm VALE); *John the Fearless*, 1966 (Bertrand SCHNERB); *Philip the Good*, 1970 (Graeme SMALL); *Charles the Bold*, 1973 (Werner PARAVICINI). Voir aussi son *Valois Burgundy*, Londres 1975.

12 BERTRAND SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363–1477*, Paris 1999.

mat in-folio avec force illustrations en couleur, ainsi celle de Blockmans et de Prevenier, renforçant par la somptuosité de leur présentation et malgré un contenu critique cette indélébile image de la *bourgondische pracht*¹³. Moi-même j'avais décrit les douze magnificences de Charles le Téméraire, contribuant ainsi à mon corps défendant, moi aussi, à l'enracinement de ce parti pris¹⁴. En 1995 parut encore, dans la collection Bouquins, un gros volume, établi sous la direction de Danielle Régnier-Bohler, qui porte le titre apparemment inévitable: »Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques«¹⁵. L'image fastueuse traditionnelle se porte bien et ne semble pas être sérieusement mise en question. L'idée que ce faste a été imité partout en Europe, et surtout en Europe habsbourgeoise, est devenue, à tort ou à raison, une idée reçue à peine discutée¹⁶, un stéréotype pouvant figurer dans le dictionnaire de Bouvard et Pécuchet: »Bourgogne« égale »splendeur magnifique«.

Pourtant, en 1991, j'avais posé la question de savoir si »the court of the dukes of Burgundy« a réellement été »a model for Europe«¹⁷. En un survol certes trop rapide et mal informé, j'avais mis en doute la croyance si répandue que la cour de Bourgogne, son style, ses fastes fassent exception, supposant qu'elle n'est peut-être qu'une simple continuation de celle du roi de France, que son imitation est plus limitée que supposé, le style courtois étant partout le même, seule la quantité faisant différence, et même celle-ci restant sujette à vérification¹⁸. Puis je voulais savoir ce que l'on a de fait

- 13 Walter PREVENIER, Willem Pieter BLOCKMANS, Die Burgondiërs. De Nederlanden op weg naar eenheid. 1384–1530, Amsterdam, Louvain 1997 (Monografieën over Europese cultuur, 2). Cf. ID., Les Pays-Bas bourguignons, Anvers 1983 et Walter PREVENIER (dir.), Le prince et le peuple. Images de la société du temps des ducs de Bourgogne, 1384–1530, Anvers 1992.
- 14 Werner PARAVICINI, Die zwölf »Magnificences« Karls des Kühnen, dans: Gerd ALTHOFF (dir.), Formen und Funktionen öffentlicher Kommunikation im Mittelalter, Stuttgart 2001, (Vorträge und Forschungen, 51), p. 319–395. Des expositions répétées ont encore affirmé l'image, en dernier lieu: Karl der Kühne (1433–1477). Kunst, Krieg und Hofkultur, Berne 2008, accompagnée d'un colloque publié sous le titre de Karl der Kühne von Burgund. Fürst zwischen europäischem Adel und der Eidgenossenschaft, Klaus OSCEMA, Rainer C. SCHWINGES (dir.), Zurich 2010. Les actes d'un colloque bernois parallèle, »Kunst und Kulturtransfer zur Zeit Karls des Kühnen«, organisé par les historiens d'art Norberto Grammaticini et Marc Carel Schurr, n'ont pas encore été publiés, de même les colloques qui ont été organisés à l'occasion de l'exposition bernoise à Bruges et à Vienne; en la capitale autrichienne a cependant paru, en 2009, un petit ouvrage somptueusement illustré: Schätze burgundischer Hofkunst in Wien, Sabine HAAG et al. (dir.), Vienne 2009. Un catalogue aussi somptueux que son sujet est: A la búsqueda del Toisón de oro. La Europa de los príncipes, la Europa de las ciudades, AlmuDín, Museo de la Ciudad Valencia, Eduard MIRA, An [BLOCKMANS-]DELVA (dir.), 2 vol., Valencia 2007.
- 15 Danielle RÉGNIER-BOHLER (dir.), Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques, Paris 1995. Cf. en allemand Christa DERICUM, Burgund und seine Herzöge in Augenzeugenberichten, s. I. 1966; EAD., Burgund – Erzählte Leidenschaft, Stuttgart 2000; Herbert KRAUME, Glanzvolles Burgund. Blütezeit im Mittelalter, Darmstadt 2010.
- 16 Cf. l'article (d'ailleurs excellent) »Cour« de Françoise AUTRAND dans: Claude GAUVARD et al. (dir.), Dictionnaire du Moyen Âge, Paris 2002, p. 355–357, p. 356: »Le modèle français inspira la cour de Bourgogne, la plus brillante d'Occident au XV^e siècle, qui légua son organisation et son étiquette aux Habsbourg«.
- 17 Werner PARAVICINI, The Court of the Dukes of Burgundy: a Model for Europe?, dans: R.G. ASCH, A.M. BIRKE (dir.), The Princes, Patronage, and the Nobility: The Court at the Beginning of the Modern Age, Oxford 1991, p. 69–102, à nouveau dans: Werner PARAVICINI, Menschen am Hof der Herzöge von Burgund, Stuttgart 2002, p. 507–534.
- 18 Cf. Hermann KAMP, Burgund. Geschichte und Kultur, Munich 2007, p. 83: »Wenn überhaupt,

introduit en Espagne en 1548 quand le cérémonial »bourguignon« y fut officiellement imposé. Ce questionnement a été repris en 2001 par Renate Prochno, qui a parlé franchement d'un »mythe bourguignonne« et a fourni un certain nombre d'éléments concernant sa naissance, sa signification et sa survie jusqu'au temps présent¹⁹. Il faudrait continuer à déceler la naissance de cette image quasi immobile en comprenant à quels besoins elle correspondait dans l'actualité de chaque époque. L'histoire de l'art est depuis de longues années en train d'étudier les relations entre les arts flamand et italien et l'expansion européenne de l'art franco-bourguignon²⁰. L'histoire de la musique fait de même, depuis toujours²¹. Mais depuis peu seulement s'occupe-t-on sérieusement de savoir si cette croyance s'applique non seulement aux arts, mais à l'ensemble du style bourguignon, organisation aulique et administrative comprise²². Ainsi en 2005 on a discuté du legs bourguignon dans l'Empire et en 2006 de celui en Espagne²³ – le colloque de 2005, tenu à Innsbruck, publié²⁴, est d'ailleurs très sceptique quant aux influences et reprises que l'on peut réellement tracer²⁵, continuant ainsi le constat d'autres rencontres se consacrant à l'Empire en 1991, 1995 et 2001²⁶,

so unterschied sich das burgundische Hofleben von dem an anderen europäischen Höfen vornehmlich in quantitativer Hinsicht«.

- 19 Renate PROCHNO, *Mythos Burgund: Entstehung, Bedeutungen und Fortleben bis zur Gegenwart*, dans: *Archiv für Kulturgeschichte* 83 (2001), p. 93–120.
- 20 Cf., par ex., le colloque bernois cité à la note 14, et les ouvrages de Marina BERLOZERSKAYA, *Rethinking the Renaissance: Burgundian arts across Europe*, Cambridge, New York 2002 et *Luxury Arts of the Renaissance*, Los Angeles 2005; Ingrid ALEXANDER-SKIPNES (dir.), *Cultural Exchange Between the Low Countries and Italy (1400–1600)*, Turnhout 2007. Elisabeth CROUZET-PAVAN, Élodie LECUPPRE-DESJARDIN (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e–XVI^e siècle)*. Les enseignements d'une comparaison, Turnhout, 2008 (*Studies in European Urban History*, 12); Bert W. MEIJER et al. (dir.), *Firenze e gli antichi Paesi Bassi, 1430–1530: dialoghi tra artisti: da Jan van Eyck a Ghirlandaio, da Memling a Raffaello* [catalogue Palazzo Pitti, Florence,], Livorno 2008. Synthèse de l'art »bourguignon« dans: Birgit FRANKE, Barbara WELZEL, *Die Kunst der burgundischen Niederlande. Eine Einführung*, Berlin 1997.
- 21 Cf. R. FLOTZINGER, *Musikalische Interkulturalität? Zur Rezeption westlichen Komponierens in den Ländern der Habsburger bis gegen Ende des 15. Jahrhunderts*, dans: *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes [PCEEB]* 46 (2006), p. 221–234. Hésitante, Laetitia STEENS-VAUXION, *La musique dans la mise en scène du pouvoir en Angleterre à la fin du Moyen Âge: peut-on réellement parler d'influence bourguignonne?*, dans: Christian FREIGANG, Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Hofkultur in Frankreich und in Europa im Spätmittelalter. La culture de cour en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Berlin 2005 (*Passagen/Passages*, 11), p. 51–64.
- 22 Cf. D'Arcy Jonathan Dacre BOULTON, Jan R. VEENSTRA (dir.), *The Ideology of Burgundy*, Leyde 2006 (*Brill's Studies in Intellectual History*, 145).
- 23 Bernardo J. GARCÍA GARCÍA, Krista DE JONGE (dir.), *El legado de Borgoña. Fiesta y ceremonia cortesana en la Europa de los Austrias (1454–1648)*, Madrid 2007.
- 24 Voir la note suivante.
- 25 Voir en particulier Jeroen DUINDAM, *The Burgundian-Spanish Legacy in European Court Life: a Brief Reassessment and the Example of the Austrian Habsburgs*, dans: *PCEEB* 46 (2006), p. 203–220; Jean-Marie CAUCHIES, *Das Burgundische Vorbild (le »modèle« bourguignon) et sa »réception« dans les principautés habsbourgeoises: arguments et perplexité*, *ibid.*, p. 77–90; M. HOLLEGER, *Burgundische Regierungs-, Verwaltungs- und Finanztechniken in Österreich? Zum Institutionentransfer um 1500*, *ibid.*, p. 91–103.
- 26 Ci-dessous, n. 28. *Entre royaume et empire: frontières, rivalités, modèles* dans: *PCEEB* 42 (2002).

de celui organisé en 1994 relatif à l'Angleterre²⁷ et encore de celui de 1987 traitant du duché de Milan²⁸. Aucun colloque²⁹ n'a encore traité des relations avec l'Italie dans leur ensemble, le livre de Richard Walsh³⁰ se limitant à l'époque du Téméraire.

D'autre part, depuis deux ans, Bertrand Schnerb et moi avons travaillé en séminaire sur »la face noire de la splendeur: crimes, violences, malheurs et trahisons à la cour de Bourgogne«³¹. Ce thème a été repris par le Centre européen d'études bourguignonnes qui vient de consacrer son congrès annuel de 2007 au sujet de »L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois«³². On commence donc à s'interroger sur les dysfonctions de cette cour, la remettant ainsi au niveau des autres figurations du même genre en allant au-delà de la face lisse et resplendissante de l'autoreprésentation et de la propagande. Pourtant: même la face noire peut avoir de la grandeur en ajoutant une couleur sombre au tableau, en faisant rejaillir ainsi plus fort encore la couleur claire de la beauté et du faste et en amenant à s'interroger sur les raisons d'être de ce contraste.

Prenons un seul des récits de voyage dont nous parlera M. Vones, celui que Gabriel Tetzl fit du Grand Tour européen du baron tchèque Léon de Rozmital de 1465 à 1467. On voit bien que la cour de Bourgogne à Bruxelles est fort admirée; que l'on y servit »le repas le plus précieux que j'ai mangé de toute ma vie«, dit-il, et que le trésor ducal dépassait celui de Venise (que ce patricien nurembergeois devait connaître)³³. Mais son admiration pour la cour royale à Londres n'est pas moindre, et il pense

- 27 L'Angleterre et les pays bourguignons: relations et comparaisons (XV^e–XVI^e siècle), dans: PCEEB 35 (1995).
- 28 Milan et les États bourguignons: deux ensembles politiques princiers entre Moyen Âge et Renaissance (XIV^e et XVI^e siècles), dans: PCEEB 27 (1988); Les relations entre États et principautés des Pays-Bas à la Savoie (XIV^e et XVI^e siècles), dans: PCEEB 32 (1992); Pays bourguignons et autrichiens (XIV^e et XVI^e siècles): une confrontation institutionnelle et culturelle, dans: PCEEB 46 (2006); Pays bourguignons et terres d'Empire (XV^e et XVI^e siècles): rapports politiques et institutionnels, dans: PCEEB 36 (1996).
- 29 Même pas celui tenu en 2008 et publié une année plus tard: Bourguignons en Italie, Italiens dans les pays bourguignons (XIV^e–XVI^e siècle), dans: PCEEB 49 (2009).
- 30 R. WALSH, *Charles the Bold and Italy (1467–1477). Politics and Personnel. With a Postscript and Bibliographical Supplement by Werner PARAVICINI and an Editorial Preface by Cecil H. CLOUGH*, Liverpool 2005. – Sous presse: Werner PARAVICINI, Raimondo DE MARLIANO, *Ein Schicksal im Quattrocento zwischen Italien und Burgund*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 89 (2011), fasc. 4, et Id., *Colleoni und Karl der Kühne (Venetiana)*, publiées par le Deutsches Studienzentrum in Venedig, Rome, Venise 2012.
- 31 Voir Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (dir.), *La face noire de la splendeur: crimes, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, dans: *Revue du Nord* 91/380 (avril–juin 2009). Cf. *Livret-annuaire de l'EPHE* 21, 2005–2006, Paris 2007, p. 248–252; 22, 2006–2007, Paris 2008.
- 32 Publié depuis dans: PCEEB 48 (2008).
- 33 *Des böhmischen Herrn Leo's von Rožmital Ritter-, Hof- und Pilgerreise durch die Abendlande, 1465–1467*, Johann Andras SCHMELLER (éd.), Tübingen 1844 (Bibliothek des Litterarischen Vereins zu Stuttgart, 7), p. 149–150. Cf. Karl-Heinz SPIESS, *Karls Schatz als Medium der Politik*, dans: *Karl der Kühne von Burgund. Fürst zwischen europäischem Adel und der Eidgenossenschaft*, (voir n. 14) 2010, p. 273–288 (p. 278, 281). Pour ce voyage Werner PARAVICINI, *Bericht und Dokument. Leo von Rožmitál unterwegs zu den Höfen Europas (1465–1466)*, dans: *Archiv für Kulturgeschichte* 92 (2010), p. 253–307.

n'avoir jamais entendu meilleurs chanteurs qu'à cet endroit³⁴. Même Louis XI, à Tours, qui n'est pas grand ami du cérémonial et du paraître, l'étonne par un banquet offert: »Il y eut précieuse préciosité de crédences précieuses et d'argenterie et de plats précieux, et de puissants comtes et seigneurs qui servaient à table, tel que personne ne le croira«³⁵.

C'est ce questionnement qui a fait naître le présent colloque. Le sujet est vaste, il y a deux approches, une intérieure, une autre extérieure, et en permanence le problème de notre perception. Il faudra ainsi:

- voir si notre image de la richesse exceptionnelle des ducs de Bourgogne résiste à l'examen (et j'ai été très frappé de trouver dans la »Méditerranée« de Fernand Braudel des matériaux vénitiens aptes à soutenir, au moins pour un temps, cette image³⁶);
- vérifier si nous ne sommes pas dupes d'archives plus riches qu'ailleurs ou au moins mieux conservées (ce qui est certainement vrai en comparaison des archives royales et princières françaises);
- être sûr qu'une historiographie, une littérature abondante ne nous suggèrent pas une réalité beaucoup moins extraordinaire qu'il ne paraît;
- prendre de la distance envers cet art qui correspond si étrangement à notre soif de beauté et de paix. Qu'est-ce qu'il peut nous enseigner sur un temps plein de violence, de mort et de rapine? Le problème se pose également pour cette autre Renaissance, italienne, dont Jacob Burckhardt déjà nous a montré la face noire et qui est visible partout et pour chacun qui veut la voir. L'admiration de la culture bourguignonne est en bonne partie la conséquence des trois grandes expositions des primitifs flamands, des primitifs français et de la Toison d'or en 1902, 1904 et 1907³⁷. Sans cesse et souvent contre leur intention, les livres d'art paraissant sur les peintures de chevalet, les miniatures, les grands tailleurs d'images tels que Claus

34 SCHMELLER 1844 (voir n. 33), p. 157. Cf. ci-dessus, n. 21 (STEENS-VAUXION) et David VIALA ainsi que Malcolm VALE dans le présent volume

35 SCHMELLER 1844 (voir n. 33), p. 163; cf. *ibid.*, p. 164: »Und sein allgeroster lust ist zum weidwerk, und ist gern in kleinen stätten und selten in den grossen«. Un observateur italien vit en la cour du roi une *casa di cittadino*, voir PCEEB 46 (2006), p. 209. Pour cet aspect de Louis XI voir Werner PARAVICINI, Schlichtheit und Pracht: Über König Ludwig XI. von Frankreich und Herzog Karl den Kühnen von Burgund, dans: Cordula NOLTE et al. (dir.), Principes. Dynastien und Höfe im späten Mittelalter, Stuttgart 2002 (Residenzenforschung, 14), p. 63–86; Jean-François LASSALMONIE, Le prince a-t-il besoin d'une cour? Le cas de Louis XI, roi de France (1461–1483), dans: Gerhard FOUQUET et al. (dir.), Hofwirtschaft Ein ökonomischer Blick auf Hof und Residenz in Spätmittelalter und Früher Neuzeit, Ostfildern 2008 (Residenzenforschung, 21), p. 123–139. Pourtant, le roi était magnifique à sa manière, voir Sophie CASSAGNE-BROUQUET, Louis XI ou le mécénat bien tempéré, Rennes 2007.

36 Fernand BRAUDEL, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, 2 vol., Paris 1976, t. 2, p. 28 (cf. Werner PARAVICINI, Menschen am Hof der Herzöge von Burgund, Stuttgart 2002, p. 584, n. 2), avec graphique. La source: Bilanci generali della Repubblica di Venezia, I 21, Venise 1912, p. 98–99, concernant les années 1410–1423. Voir la contribution de Jean-François Lassalmonie, dans le présent volume.

37 Voir JONKEES (voir n. 9) 1973, p. 241; Claire CHALLÉAT, Le grand siècle de Bourgogne au miroir des expositions (1902–2004), dans: Annales de Bourgogne 80 (2008), p. 163–202.

Sluter, reproduisent cette magnificence artistique qui nous séduit par sa beauté, tandis qu'il faut voir non pas le beau, mais le social, non pas la fête, mais le quotidien, pour enfin comprendre comment l'un soutient l'autre et comment les contrastes se répondent;

- enfin, examiner la question de savoir si ce que nous tenons pour typiquement »bourguignon« peut être distingué et défini: y a-t-il des formes d'organisation, curiale, administrative, militaire, diplomatique que l'on peut dire bourguignonnes? On a isolé les éléments de »l'extravagance, de l'amour du luxe, de la volonté de la forme, de la théâtralisation, de l'insistance sur le cérémoniel«³⁸. La description de la cour du duc Charles par Olivier de La Marche me semble être un texte clé en ce domaine et en celui de la propagande, orchestrée par le duc lui-même³⁹. La vénération de noblesse et chevalerie par les ducs est-elle existante, importante, distinctive? Les beaux-arts, dont la floraison est évidente, sont-ils vraiment un art curial que l'on doit inscrire à l'actif de l'auguste maison? Rogier Van der Weyden n'est-il pas d'abord le peintre municipal de la ville de Bruxelles?⁴⁰

L'autre face est le regard de l'extérieur. Pour ce faire, nous avons organisé un voyage imaginaire autour des États bourguignons: la France, l'Angleterre, l'Écosse d'abord, puis l'Italie et la péninsule Ibérique, enfin l'Empire, la maison d'Habsbourg et la Pologne. Nous voulons savoir si des imitations, des reprises, des réactions au style bourguignon sont vraiment perceptibles, et sous quelles conditions. Et nous savons bien, dans la ville où travaille Michael Werner, que jamais relation n'existe à sens unique, qu'il faut être attentif aux retours, aux situations de réception, de sorte qu'il s'impose de parler plutôt d'histoire croisée que d'histoire des transferts ou simplement d'influences⁴¹.

Enfin, la conclusion, toujours un moment de haute expertise, ne pouvait revenir qu'à Wim Blockmans, ami de longue date, homme de puissantes synthèses après avoir publié de gros volumes d'édition de sources en un parcours idéal. Je le remercie d'être venu et d'avoir accepté sans hésiter une seconde de nous faire voir ce que nous, souvent trop près des faits laborieusement établis, risquons d'ignorer.

Vous voyez, le programme est aussi vaste que le sujet. Il veut l'être, mais il ne peut l'être que dans les limites de la sagesse. Car si chaque exposé était prononcé et débattu, nous en aurions pour une bonne semaine. Nous avons donc choisi la *forma difficilior*, le système des exposés remis à l'avance pour synthèse à des rapporteurs, ne laissant aux contributeurs que cinq à dix minutes pour éclairer l'un ou l'autre point

38 KAMP (voir n. 18) 2007, p. 104: »Die Extravaganz, die Liebe zum Luxus, der Wille zur Form, die Theatralisierung, die Betonung des Zeremoniells«.

39 Voir Werner PARAVICINI, La cour de Bourgogne selon Olivier de La Marche, dans: PCEEB 43 (2003), p. 89–124.

40 Cf. KAMP (voir n. 18) 2007, p. 92: »Daß die Herzöge vor allem Bildhauer und Maler engagierten, die ihre Ausbildung in den Städten Flanderns, Brabants oder Hollands genossen und damit zunächst für ein städtisches Publikum gearbeitet hatten, verwischte die Grenzen zwischen Hof- und Stadtkultur zusehends«. Pour Rogier, voir en dernier lieu le catalogue de l'exposition: Rogier Van der Weyden (1400–1464). Maître des passions, Louvain 2009.

41 Michael WERNER, Bénédicte ZIMMERMANN (dir.), De la comparaison à l'histoire croisée, Paris 2004.

qui en aura besoin. Appliquer ce système, qui demande grande discipline de tous les participants, était risqué, et de grandes lenteurs dans la remise des papiers étaient à craindre. Ce mode d'organisation nous a effectivement causé beaucoup de soucis. Mais nous savions à l'avance que l'homme est ainsi fait. S'il y eut, d'une part, défections de dernière minute, il y eut aussi, de l'autre, de rapides reprises du flambeau. Ainsi, dans le cahier qui vous est remis, vous trouvez reproduit le résumé de chacune des conférences. Je tiens à saluer la bonne volonté de vous tous, et je remercie les rapporteurs pour leur patience et leur fidélité. Mais j'invite aussi les participants à ne jamais perdre de vue le questionnement initial de ce colloque: nous avons posé une question, nous voulons trouver une réponse. Nous avons suffisamment de temps pour la discussion, allons la mener librement et en toute franchise. Nous pouvons le faire dans les trois langues du colloque: en français, *auf Deutsch, in English*. Que nos collègues italiens et espagnols, néerlandais et polonais nous le pardonnent, qui à juste titre sont fiers de leur langue, comme chaque européen doit l'être. Mais à Paris, dans l'Institut historique allemand, déjà la langue anglaise est une concession, et nous voudrions que leurs résultats soient connus et reçus dans d'autres domaines linguistiques.

Regardons donc sous une lumière crue le »mythe bourguignon«, cette apparente vérité qui semble pouvoir se passer de vérification. Il importe non seulement de le déconstruire, mais aussi de le prendre au sérieux. Depuis quand a-t-il existé? Fut-il sciemment développé et soutenu? Par qui? Quels intérêts a-t-il servi? Connaît-il des éclipses, quand et pourquoi, et des résurrections? Quelles sont ses limites géographiques, sociales, mentales? Quelle relation entre ce mythe et le pouvoir réel? Nous nous apprêtons à enterrer le mythe bourguignon. Mais attention, il est vivace, coriace, un vrai revenant. Et il a peut-être de bonnes raisons d'exister et de s'opposer à notre entreprise de pompes funèbres.

De belles archives, de grandes richesses,
une historiographie hors pair?

Des archives incomparables?

Rapport de Jean Richard

C'est à moi qu'échoit le redoutable honneur d'inaugurer, au début de ce colloque qui nous réunit autour de Werner Paravicini qui a tant œuvré pour développer l'étude de la réalisation politique et culturelle que fut l'État bourguignon, une formule qui est pour moi nouvelle: celle qui confie à un rapporteur le soin de présenter la substance de communications préparées par des spécialistes au risque de révéler ses propres insuffisances ou de trahir leur pensée. Ceci sans oublier que les méthodes nouvelles de la recherche risquent de ne pas être familières à un historien dont l'entrée dans la carrière est déjà fort ancienne. Car, dans le domaine que nous allons aborder, ma familiarité avec les archives bourguignonnes remonte à plus de soixante ans et s'est nécessairement espacée face à de nouveaux champs de recherche, tandis que les travailleurs se multipliaient et qu'apparaissaient de nouveaux instruments de travail.

D'ailleurs, et d'emblée, la difficulté de notre sujet se marque par le point d'interrogation qui accompagne le titre donné à ce champ d'exploration: ces archives bourguignonnes dont nous allons parler sont-elles incomparables? Et ceci pose une première question: l'objet de notre rencontre porte sur la cour de Bourgogne; l'intérêt des archives constituées par les ducs de Bourgogne n'est pas moindre dans d'autres domaines de la recherche historique, et je pense à l'histoire des institutions, à l'histoire économique et sociale qui intéressait au premier chef le grand inventaire de Robert Bautier et Janine Sornay, à d'autres encore. La délimitation de ces domaines laisse place à des territoires communs aux uns et aux autres.

Les archives des ducs de Bourgogne représentent une masse documentaire considérable, bien que répartie entre des dépôts situés dans les chefs-lieux de leurs principaux États. Ajoutons qu'elle a été exploitée de bonne heure par les historiens de ces différents pays, et que ceci a contribué à donner l'impression d'une richesse exceptionnelle, correspondant à la renommée qui s'est attachée à la fortune de la maison de Bourgogne. Il n'est pas exclu qu'ainsi se soit effectuée, ici ou là, quelque illusion d'optique, l'importance de cette documentation paraissant éclipser celle d'autres trésors documentaires; il n'est donc pas inutile de comparer les unes et les autres. Les archives anglaises, pontificales, celles de la Couronne d'Aragon, des ducs de Savoie, des principautés italiennes, ne supporteraient-elles pas la comparaison?

Leur dispersion pose problème aux chercheurs. Les ducs ont confié la garde de leurs titres et des documents émanant de l'activité des organismes chargés de la gestion de leurs hôtels, de leurs finances, de leur justice, de leurs domaines et de leurs autres activités à des gardes des chartes et surtout à leurs chambres des comptes. Or, le poids de leurs domaines septentrionaux, surtout à partir de l'avènement de Philippe

le Bon, s'est accru de telle sorte que la constitution des archives de ce que nous appellerions le gouvernement central s'est transférée de Dijon à Lille, tandis que les autres chefs-lieux continuaient à gérer la documentation générée par les institutions de leur ressort. Chaque dépôt a conservé son »trésor des chartes«, c'est-à-dire l'ensemble des actes fondant les droits du duc, hérités de ses prédécesseurs, sur chaque principauté, et ceux qui ont un caractère familial, tandis que les documents administratifs, judiciaires, comptables, qui traduisent l'activité d'institutions décentralisées s'accumulent au lieu d'exercice de chacune d'elles. C'est ainsi que le trésor des chartes de Franche-Comté continua à être conservé dans un château jurassien tandis que ceux des administrations financières de la Comté, gérées par la chambre des comptes de Dijon, étaient centralisés par celle-ci, qui les a conservés jusqu'à ce que la royauté française décide de les ramener outre-Saône. Et le repérage des fonds est l'une des premières questions qui se posent au chercheur.

Notre bonne fortune a voulu que la quasi-totalité de ces dépôts ait échappé aux vicissitudes qui ont causé ailleurs des pertes considérables, sans pour autant éviter les destructions opérées, notamment pour des raisons idéologiques, par les révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle. Leur conservation doit sans doute beaucoup à l'intérêt qu'elles ont suscité. Ici a joué l'action des archivistes et historiens qui avaient procédé à tout un travail d'inventaire et de copie auquel nous devons d'avoir conservé jusqu'à la matière de documents disparus. Ce travail d'inventaire, dont Bertrand Schnerb a dressé pour nous un état fort précieux, a commencé dès le XIV^e siècle pour prendre une dimension considérable au XVIII^e siècle, temps où les préoccupations érudites sont venues se superposer à celles des administrateurs. Il s'est prolongé par le labeur des archivistes des deux siècles suivants, qui nous vaut de disposer de tant de volumes auxquels nous avons sans cesse recours, en déplorant parfois le caractère dit »sommaire« que les instructions ministérielles imposaient aux archivistes, sans oublier tels fichiers encore manuscrits. Et, plus près de nous, sont venus se joindre à ces inventaires les grands répertoires qui ont voulu dépasser le cadre régional, donc fragmentaire, des instruments de travail ainsi constitués: un exemple remarquable en est le »Bautier-Sornay« que je citais tout à l'heure; d'autres répertoires ont suivi, ou vont suivre, qui adoptent un cadre méthodique en s'intéressant à l'ensemble des pays bourguignons.

De l'inventaire à la publication des textes, il n'y avait qu'un pas, mais quel pas! Inaugurée au XVII^e siècle, la publication des textes a connu son essor au XVIII^e, avec les travaux des Bénédictins qui se sont surtout attachés à l'histoire politique et dynastique; nous avons la chance que le travail de recherche et de copie préliminaire à la rédaction du dernier volume de »l'Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne« entreprise par Dom Urbain Plancher ait été conservé à Autun dans la bibliothèque de la Société éduenne. Elle nous montre bien ce qu'était le labeur préalable à la publication de ces volumes. Cette publication a continué à retenir l'attention des érudits qui ont constitué des recueils de »preuves« à l'appui de leurs travaux, tandis que les autorités officielles inauguraient des collections plus spécialement destinées à éditer la documentation elle-même: ce furent, et ce sont encore, les publications des chartes de franchises, des ordonnances, des textes relatifs à l'histoire des arts, des itinéraires des ducs... L'énorme masse des registres des comptes dits généraux a suivi

et sa mise à la disposition des chercheurs se poursuit sous nos yeux. Au »Recueil des anciennes lois et ordonnances« qui continue sa carrière et à l'édition des comptes généraux de l'État bourguignon entamée par Michel Mollat se sont joints les comptes de l'argentier de ce duc Charles que l'érudition bourguignonne, au XVIII^e siècle encore, appelait »le Guerrier«; les ordonnances de la cour de Philippe le Bon, les procès-verbaux des chapitres de la Toison d'or, le recueil de la correspondance d'Isabelle de Portugal sont autant d'entreprises poursuivies sous l'égide de l'Institut historique allemand. Et il en est d'autres.

Ainsi la dispersion des archives cesse-t-elle d'être un handicap pour le chercheur doté de guides et d'instruments de travail pour faire l'histoire des ducs, de leur cadre de vie, de leurs finances et de leurs serviteurs. Il reste à faire; mais que de travail en train! L'informatique vient au secours des historiens, non sans créer pour eux de nouvelles exigences. Tout ceci a été mis en lumière par la communication de Bertrand Schnerb que nous allons lire. Mais ici, et pour nous attacher plus spécialement à la cour ducale, je quitterai cette communication pour passer à celle de Sébastien Hamel, qui s'est plus spécialement attaché à l'exploitation des sources concernant les hôtels princiers. Il nous introduit dans les modalités pratiques de la mise en œuvre de ces sources. Pour nous faire sentir combien est juste la formule de Werner Paravicini parlant de l'»embarras des richesses« des sources, il nous a donné quelques chiffres qui font réfléchir.

Le premier exemple est celui des *écrous* de l'hôtel. Ce mot est un peu sorti de notre vocabulaire, et l'évocation du prisonnier qui est »écroué« fait d'ordinaire penser à un resserrement sous une porte fermée et non au privilège qui est celui du prisonnier d'être pris en compte par la dépense de la prison... Mais ces documents sont précisément l'enregistrement journalier d'une part, des gages du personnel, de l'autre des dépenses des divers services. Ils peuvent laisser de côtés certains articles (une ordonnance de Saint Louis met à part les serviteurs qui *mangent en ville* au lieu d'être nourris par l'hôtel); mais ils sont aussi complets qu'on peut le souhaiter. Et un chiffre donnera l'idée de l'ampleur de cette documentation: on compte 5408 *écrous*, chacun comportant des dizaines de noms; encore n'a-t-on conservé que le dixième de ce qui a pu exister... Aussi faut-il compléter les renseignements qu'ils nous donnent par les ordonnances qui réglementent le fonctionnement de l'hôtel du duc, de celui de la duchesse et des enfants et qui permettent de déterminer ce qu'était la part de chacun des officiers et des serviteurs dans le labeur quotidien.

Ainsi s'accumulent des centaines de milliers de mentions plus ou moins redondantes. Et, pour traiter ce matériel, il a fallu mettre en œuvre une réflexion sur les objets de la recherche et recourir aux moyens informatiques: la constitution de banques de données a été indispensable et continue à se poursuivre; l'utilisation du matériel ainsi accessible entraîne aussi le recours aux techniques nouvelles, qui s'applique également aux comptes, notamment ceux de l'argentier, dont l'édition se poursuit activement. La numérisation est à l'œuvre. Et l'on pense à ces comptes de la recette générale des finances, qui couvrent pratiquement la totalité d'un siècle, à raison d'un gros registre par année; ici aussi, le recours à l'informatique s'imposera sans doute, mais avec des modalités qui font actuellement l'objet d'études.

D'autres moyens techniques ont été évoqués qui sont déjà largement utilisés, notamment dans le domaine de la photographie qui permet d'utiliser des documents dont la fragilité, quand ce n'est pas l'effacement des écritures, rend la consultation difficile: les progrès réalisés dans ce domaine ont permis des résultats spectaculaires.

On se rend ainsi compte de tout ce que représente ce labeur destiné à rendre possible l'exploitation de la totalité des informations qu'est susceptible de nous livrer (et je me limite ici seulement à ce qui concerne la vie de la cour ducal) cette masse documentaire que nous évoquons; l'Institut historique allemand en a pris sa large part. On pense aussi à ce que sera le travail des chercheurs qui disposeront de tous ces moyens de travail qui leur faciliteront la tâche et à qui seront épargnées tant de démarches préliminaires qui ont été le lot de leurs devanciers; on pense également à tous ces enrichissements dont bénéficiera la recherche.

C'est à Pierre Cockshaw (†) que revient de poser la première question de notre table ronde: les archives laissées par l'État bourguignon sont-elles vraiment incomparables? Et, pour y répondre, il passe en revue les différents types de documents et les conditions de leur élaboration, en nous rappelant la diversité des principautés où les ducs Valois ont recueilli des héritages différents qu'ils n'ont pas cherché à soumettre à une unification: le duché de Bourgogne a hérité d'un passé capétien, mais qui s'est aligné sur le modèle royal en matière d'administration financière au temps du bail de Jean le Bon; le Brabant a négocié son incorporation à l'ensemble bourguignon en stipulant le maintien de ses institutions, etc. De la sorte, les archives affectent des formes diverses. Ce sont les archives comptables qui se présentent de la façon la plus cohérente, Philippe le Bon ayant donné à la chambre des comptes de Lille, fondée en 1385, des règles voisines de celles qui étaient en usage à Dijon, avant de lui confier la gestion des comptes de l'hôtel ducal; mais les Flamands sont restés plus longtemps fidèles que les Bourguignons à la forme du rouleau. Les comptes dans leur ensemble représentent une richesse exceptionnelle, d'autant qu'à la recette générale s'ajoutent des comptes spécialisés pour tel ou tel type d'affaire, campagne militaire ou gestion d'un «extraordinaire». Les comptes de l'épargne ont disparu, mais aux comptes proprement dits se juxtaposent les reçus délivrés par les officiers ou les bénéficiaires des largesses ducal. Ici, d'ailleurs, la tradition du travail archivistique a différé: tandis qu'à Lille les «pièces à l'appui des comptes» sont restées groupées à la suite du compte qu'elles intéressaient, les archivistes dijonnais ont préféré les regrouper selon un ordre méthodique, ce qui rend les comparaisons difficiles. Mais la richesse de cette documentation n'en ressort pas moins à l'évidence, et l'on peut vraiment ici parler d'un ensemble archivistique exceptionnel: il n'est pas jusqu'à deux comptes de la recette générale du royaume de France, conservés à Dijon, qui ont échappé à l'incendie des archives de la chambre des comptes de Paris, survenu en 1737, parce que la France, au temps de leur élaboration, était gouvernée par Jean sans Peur!

La chancellerie de Bourgogne, que Pierre Cockshaw appelle «de Bourgogne-Flandre», a elle aussi laissé ses archives dans les pays du Nord, et à côté d'elles, celles de l'audience qui a spécialement retenu son attention parce que les bénéficiaires de concessions ducal faisaient enregistrer celles-ci par ses soins; l'enregistrement des actes ducal a ainsi été systématique. La chambre des comptes de Lille tient ses mémoriaux; mais ceux-ci n'ont pas l'importance de ceux de la chambre de Dijon qui

tient registre de toutes les institutions d'officiers en fonction du moment où ils vont entrer en fonction. Et cette dernière a conservé dans ses archives les registres (dont la série commence en 1367) de la plus haute juridiction des »pays de Bourgogne«, le conseil ducal qui tenait ses assises en parlement à Beaune, Dole et Saint-Laurent-lès-Chalon, et auquel a succédé le parlement de Bourgogne. Dans d'autres principautés, les chambres du conseil ont eu aussi leurs archives. Et les protocoles des notaires qui faisaient l'objet d'un dépôt auprès de la chancellerie aux contrats dans le duché de Bourgogne ont été en grande partie conservés. À Dijon encore, on a conservé cette précieuse série des »montres d'armes« qui nous introduit dans la connaissance de l'armée ducal. Il y a donc une certaine variété dans la nature des archives qui nous sont parvenues.

Nous ajouterions que, pour la connaissance de la vie des ducs et de leur entourage, les registres des comptes tenus par les receveurs locaux, ceux des bailliages et des châtelainies, apportent aussi leur contingent d'informations, notamment lorsqu'il s'agit de résidences ducal dans un entourage rural. Ainsi, des travaux récents ont permis de voir la duchesse aménager son jardin dans sa résidence de Rouvres, faire cueillir tous les jours les fleurs de ses rosiers pour la préparation de l'eau de rose destinée à sa toilette. On voit ailleurs le châtelain faire hâtivement balayer la grande chambre du château parce qu'elle avait servi à entreposer des grains et qu'il fallait faire place nette pour que les fourriers arrivant avec leurs chariots disposent les lits et les tapisseries au moment où le duc allait y faire étape...

Le tableau se révèle donc à la fois complexe et divers: les différents »pays« relevant des ducs ont conservé leurs institutions propres et celles-ci ont organisé leurs archives de façon différente; la vie itinérante du prince marque son empreinte sur elles. Les archives comptables sont en effet exceptionnellement riches, et cela permet d'avoir une vision apparemment très complète de ce qu'étaient l'organisation et la vie de la cour, du duc lui-même et de son entourage. L'auteur a notamment été frappé par l'absence d'une conservation systématique de la correspondance des princes et des décisions prises dans leur conseil en dehors du domaine judiciaire. Très peu de lettres privées émanant des ducs nous sont parvenues. On pense à ce que nous apporte ce type de documents provenant d'autres princes. Une comparaison reste donc possible; l'histoire de nos archives révèle des accidents, des caprices, des lacunes, des divergences dans la conception de la constitution d'une documentation et de son traitement dans un État aussi composite que celui des ducs de Bourgogne. Mais Pierre Cockshaw est attentif à ce que les archives bourguignonnes ne nous apportent pas dans d'autres domaines en évoquant d'autres grands dépôts, en Angleterre, en Italie notamment.

Pierre Cockshaw nous laisse le soin de conclure, et c'est pour nous laisser perplexes. L'histoire a permis aux archives générées par les administrations des ducs de Bourgogne de survivre, mais ne sont peut-être point exceptionnelles si on les compare à certaines autres. Mais elles ont pu non seulement bénéficier, et cela dès l'origine, des soins attentifs de ces administrations, puis de celles qui ont pris le relais, mais aussi échapper à toutes les péripéties que les guerres et les accidents de toute nature auraient pu faire naître (la Révolution française n'étant pas la moins dangereuse pour des documents évoquant la féodalité: je voudrais ici rendre un hommage à ce Jean-

Baptiste Peincedé qui, après une vie consacrée à inventorier les trésors entreposés dans les locaux de la chambre des comptes de Dijon, sut réduire au minimum le lot d'archives qui devait alimenter un feu de joie dans les rues de cette ville!). Elles ont eu la fortune d'intéresser, que dis-je?... de passionner, des générations de conservateurs, d'archivistes, d'érudits, d'historiens et de modestes chercheurs grâce à qui nous pouvons aujourd'hui disposer de moyens d'accéder aux informations qu'elles nous apportent. Mieux encore, elles suscitent de nos jours un renouveau d'intérêt qui se marque par les travaux dont elles font l'objet et qui recourent aux méthodes les plus nouvelles. Et, à côté de l'héritage monumental, artistique et culturel que nous ont laissé les ducs et leur cour, elles ont contribué à entretenir le souvenir d'une grande réalisation historique et à la connaître jusque dans ses détails. Nous leur devons donc beaucoup.

Les archives des ducs de Bourgogne Tradition, inventaires, publications

Comme tous les princes de leur temps, les ducs de Bourgogne de la maison de Valois ont eu le souci de la conservation et de la gestion de leurs archives¹. L'enjeu était important puisque les archives princières constituaient un trésor contenant des actes légitimant un pouvoir, justifiant des droits, étayant des prétentions politiques. Elles étaient aussi la »mémoire« de l'État, de son administration et de ses finances².

Le rôle joué par la chancellerie ducale et les chancelleries des principautés, par les différents »gardes des chartes«, par les gens du conseil de Flandre, de Bourgogne, de Brabant, de Hollande, et par le personnel des chambres des comptes de Dijon, de Lille, de La Haye, de Bruxelles dans cette mission de conservation et de gestion n'est plus à démontrer. L'adoption d'un système raisonné de rangement, de classement, d'inventariage, de cotes et de références a laissé des traces dans la documentation. L'utilisation des archives princières dans les négociations diplomatiques, dans les actions judiciaires, dans les procédures administratives et financières est également connue³. L'administration ducale a été non seulement grande productrice mais aussi grande utilisatrice d'archives.

- 1 Jean RICHARD, Les archives et les archivistes des ducs de Bourgogne, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 105 (1944), p. 123–169.
- 2 Sur ce rôle des archives, voir Philippe CONTAMINE, La mémoire de l'État. Les archives de la Chambre des comptes du roi de France, à Paris au XV^e siècle, dans: Media in Francia. Recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire par ses amis et collègues français, Maulévrier 1989, p. 85–100 (repris dans *Id.*, Des pouvoirs en France 1300–1500, Paris 1992, p. 237–250).
- 3 Sur ce qui précède, voir RICHARD, Les archives (voir n. 1), p. 123–169; Félix DE COUSSEMAKER, Thierry Gherbode, secrétaire et conseiller des ducs de Bourgogne et comtes de Flandre Philippe le Hardi et Jean sans Peur, Lille 1902; Taeke S. JANSMA, Raad en Rekenkamer in Holland en Zeeland tijdens hertog Philips van Bourgondië, Utrecht 1932; Jan BUNTINX, De Raad van Vlaanderen (1386–1795) en zijn Archief, Gand 1951; Jan VAN ROMPAEY, De Grote Raad van de hertogen van Boergondië en het Parlement van Mechelen, Bruxelles 1973; Pierre COCKSHAW, Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384–1477), Courtrai, Heule 1982, p. 196–213; Mireille JEAN, La Chambre des comptes de Lille. L'institution et les hommes (1477–1667), Genève, Paris 1992, p. 95–99; Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482–1795), 2 vol., Bruxelles 1995; Bertrand SCHNERB, L'activité de la Chambre des comptes de Dijon entre 1386 et 1404 d'après le premier livre de ses mémoriaux, dans: Philippe CONTAMINE, Olivier MATTÉONI (dir.), La France des principautés. Les Chambres des comptes XIV^e et XV^e siècles (Actes du colloque de Moulins-Yzeure d'avril 1995), Paris 1996, p. 55–64; Erik AERTS, Geschiedenis en archief van de Rekenkamers: overzicht van de archieven en verzamelingen van het Algemeen Rijksarchief, Bruxelles 1996; Philippe GODDING, Le Conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon (1430–1467), Bruxelles 1998, p. 150–161.

Les archives des ducs de Bourgogne ont largement conservé leur fonctionnalité au temps de leurs premiers successeurs de la maison de Habsbourg, puis sont, très progressivement, passées du statut d'instrument de gouvernement et d'administration à celui de matériel historique. Leur conservation quasi miraculeuse, malgré les crises religieuses et politiques, les révolutions, les guerres régionales ou mondiales, le vandalisme, les incendies et les accidents, a fait que l'ensemble documentaire qu'elles constituent revêt encore aujourd'hui un caractère exceptionnel. Cela est frappant si l'on compare leur destin à celui des archives de la royauté française. De grands fonds ont ainsi survécu, dont les principaux se trouvent à Dijon, à Lille, à Bruxelles, à Gand, à La Haye, leurs lieux de conservation dessinant l'ancienne géographie administrative de ce que certains appellent »l'État bourguignon«.

Les archives des ducs de Bourgogne ont, en tant que telles, bénéficié également de l'attention d'archivistes et de savants qui se sont voués soit à leur inventoriage soit à leur édition. L'histoire de l'inventoriage des archives ducales commence avec l'histoire des fonds eux-mêmes, mais c'est à l'époque moderne que les inventaires perdent progressivement une fonctionnalité purement administrative pour devenir des instruments de la recherche érudite. À Lille, par exemple, le travail de Denis Godefroy, historiographe royal et garde des archives de la chambre des comptes nommé par Louis XIV, en 1668, ne fut pas que politique et fut continué par celui de son arrière-petit-fils, Denis Joseph Godefroy⁴. On peut faire une remarque similaire à propos des trente volumes du recueil réalisé par Jean-Baptiste Peincedé, lui-même »garde des livres de la chambre des comptes« de Dijon entre 1771 et 1786⁵.

Avec Godefroy et Peincedé s'ouvre une longue période au cours de laquelle les archives princières bourguignonnes firent l'objet d'inventaires qui, eux-mêmes, furent complétés, modifiés, refondus. Le XIX^e siècle et le début du XX^e ont constitué, de ce point de vue, un moment capital. La création du royaume de Belgique fut suivie, dans le domaine de l'inventoriage des archives d'État, d'un effort considérable mené sous l'impulsion de Louis Prosper Gachard⁶. En France, ce fut le temps de la préparation et de la publication des inventaires des archives départementales, notamment ceux du Nord (auxquels sont attachés les noms d'André Le Glay, de Chrétien Dehaisne, de Jules Finot, de Max Bruchet, de Pierre Pietresson de Saint-Aubin, entre autres⁷) et ceux de la Côte-d'Or (préparés notamment par Claude Rossignol et Joseph Garnier⁸).

Naturellement, la fragmentation historique des archives princières bourguignonnes et leur éparpillement géographique avaient pour conséquence que, leur invento-

4 JEAN, *La Chambre des comptes de Lille* (voir n. 3), p. 99.

5 ADCO, *Recueil Peincedé*.

6 Louis Prosper GACHARD, Alexandre PINCHART, Hubert NÉLIS, *Inventaire des archives des Chambres des comptes*, 6 vol., Bruxelles 1837-1931; Hubert NÉLIS, *Chambre des comptes de Lille, catalogue des chartes du sceau de l'audience*, Bruxelles 1915.

7 André LE GLAY et al., *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord. Série B*, 10 vol., Lille 1863-1906; Max BRUCHET, *Archives départementales du Nord. Répertoire numérique*, 2 vol., Lille 1921.

8 Claude ROSSIGNOL, Joseph GARNIER, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Côte-d'Or. Série B*, 6 vol., Paris, Dijon 1863-1894.

riage reflétant cette situation, nul ne pouvait avoir une vision d'ensemble des ressources documentaires existantes, et l'on devait se référer à des instruments de travail qui étaient conçus en vue de l'exploitation d'un fonds d'archives précisément localisé, sans qu'il y ait recoupement avec d'autres fonds géographiquement éloignés et pourtant complémentaires. Cette conception strictement régionale des choses a été dépassée lorsque, dans la seconde moitié du XX^e siècle, Robert-Henri Bautier et Janine Sornay ont conçu un répertoire unique des sources d'archives bourguignonnes. Les auteurs du projet écartèrent l'idée d'une présentation des archives par lieu de conservation et préférèrent reconstituer, sous forme d'inventaire général, les anciens fonds produits par chacune des institutions de l'édifice étatique bourguignon. Son caractère systématique et exhaustif explique que le «Bautier et Sornay» soit désormais devenu le *vade-mecum* de tous les historiens des ducs de Bourgogne-Valois⁹.

Il convient toutefois d'ajouter que des instruments de travail complémentaires existent grâce, en particulier, aux initiatives de Werner Paravicini. Ce dernier, en effet, est à l'origine de la réalisation de deux ouvrages essentiels pour la recherche appliquée surtout au principat de Charles le Téméraire: d'une part, le catalogue des lettres de ce duc de Bourgogne («Der Briefwechsel Karls des Kühnen») ¹⁰ et, d'autre part, le catalogue des actes de Charles le Téméraire qu'Henri Stein avait préparé mais jamais publié¹¹. Ces travaux sont, naturellement, l'œuvre d'une équipe au sein de laquelle il faut notamment citer Holger Kruse et Sonja Dünnebeil.

L'histoire de l'édition des archives a emprunté d'autres chemins que ceux de l'inventoriage. Le travail pionnier en la matière fut celui des mauristes, notamment Urbain Plancher, Guillaume Aubrée et leurs collaborateurs et continuateurs. Les preuves de «L'Histoire générale et particulière de Bourgogne»¹² et les «Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne»¹³ constituent deux des tout premiers recueils de sources tirées des archives princières bourguignonnes. Ces savants bénédictins générèrent d'ailleurs leurs propres archives qui constituent aujourd'hui la célèbre collection de Bourgogne de la Bibliothèque nationale de France¹⁴. Après eux, le travail d'édition, au XIX^e siècle et au début du XX^e, visa à fournir des matériaux aux historiens des arts. C'est dans cette optique que travaillèrent successivement Léon de Laborde¹⁵, Chrétien Dehaisne¹⁶ et Bernard et Henri

9 Robert-Henri BAUTIER, Janine SORNAY, Les sources de l'histoire économique et sociale, II: Les États de la maison de Bourgogne, 2 vol., Paris 1984–2001.

10 Werner PARAVICINI (éd.), Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433–1477), Francfort/M. 1995.

11 Henri STEIN, Sonja DÜNNEBEIL (éd.), Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467–1477), Sigmaringen 1999.

12 Urbain PLANCHER et al., Histoire générale et particulière de Bourgogne, 4 vol., Dijon 1739–1781.

13 [Guillaume AUBRÉE], Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, 2 t. en 1 vol., Paris 1729.

14 Ernest PETIT, La collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale, Dijon 1896; Marie-Louise AUGER, La collection de Bourgogne (mss 1–74) à la Bibliothèque nationale. Une illustration de la méthode historique mauriste, Genève, Paris 1987.

15 Léon DE LABORDE, Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Preuves, 3 vol., Paris 1849–1852.

16 Chrétien DEHAISNE (éd.), Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle, Lille 1886.

Prost¹⁷. Ces éditeurs furent aussi des pionniers en ceci qu'ils furent parmi les premiers à s'intéresser aux documents comptables bourguignons. Leur travail, toutefois, fut sélectif et se caractérisa souvent davantage par des analyses de documents plutôt que par de véritables publications de textes. À leur différence, d'autres auteurs se vouèrent à des éditions en suivant un projet thématique : c'est le cas de ceux qui, comme Ernest Champeaux¹⁸ et Joseph Garnier¹⁹, en France, ou Léopold Devillers²⁰, en Belgique, s'intéressèrent à la publication de textes normatifs, tandis qu'Ernest Petit fit suivre sa reconstitution des itinéraires des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur, d'un recueil de pièces justificatives souvent tirées des volumes de la collection de Bourgogne²¹. La publication de ces itinéraires princiers, tant celle de Ernest Petit que celle de Herman Vander Linden²², un demi-siècle plus tard, fut d'ailleurs l'occasion d'une édition partielle du contenu de comptes journaliers de l'hôtel ducal.

Des entreprises systématiques d'éditions de sources tirées des archives bourguignonnes ont finalement été mises sur pied à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle. En Belgique, sous l'égide de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, l'équipe formée autour de Paul Bonenfant, comptant John Bartier et Andrée Van Nieuwenhuysen, a mené à bien la publication des ordonnances de Philippe le Hardi et Marguerite de Male concernant la Flandre²³. Leur œuvre a été poursuivie par Jean-Marie Cauchies qui s'est chargé des ordonnances de Jean sans Peur²⁴, et par Philippe Godding qui a récemment donné le recueil des ordonnances de Philippe le Bon pour les duchés de Brabant et de Limbourg²⁵.

En France, la première initiative, lancée par Michel Mollat, concerna la publication *in extenso* de documents comptables. Le recueil intitulé «Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420» contient en fait une édition complète des comptes de la recette générale de toutes les finances et de deux recettes «régionales», celle de Flandre et celle des deux Bourgognes²⁶. Ce travail, malgré son utilité, conserva

- 17 Bernard PROST, Henri PROST, Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1363–1477), 2 vol. parus, Paris 1902–1913.
- 18 Ernest CHAMPEAUX (éd.), Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché, Dijon, Paris 1907; ID. (éd.), Ordonnances franc-comtoises sur l'administration de la justice (1343–1477), Dijon, Paris 1912.
- 19 Joseph GARNIER (éd.), Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, 3 vol., Dijon 1867–1877.
- 20 Léopold DEVILLERS (éd.), Cartulaire des comtes de Hainaut, 6 vol., Bruxelles 1881–1896.
- 21 Ernest PETIT, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363–1419), Paris 1888.
- 22 Herman VANDER LINDEN, Itinéraires de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche (1477–1482), Bruxelles 1934; ID., Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467–1477), Bruxelles 1936; ID., Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419–1467) et de Charles, comte de Charolais (1433–1467), Bruxelles 1940.
- 23 Paul BONENFANT, John BARTIER, Andrée VAN NIEUWENHUYSEN (éd.), Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male (1381–1405), 2 vol., Bruxelles 1965–1974.
- 24 Jean-Marie CAUCHIES (éd.), Ordonnances de Jean sans Peur, 1405–1419, Bruxelles 2001.
- 25 Philippe GODDING (éd.), Ordonnances de Philippe le Bon pour les duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse, 1430–1467, Bruxelles 2005.
- 26 Michel MOLLAT et al. (éd.), Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420, 6 vol., Paris 1965–1976.

longtemps un caractère isolé, et il faut attendre les années 2000 pour qu'une entreprise de grande ampleur vienne assurer la relève. Cette entreprise est, là encore, le produit de l'activité de Werner Paravicini qui, en tant que directeur de l'Institut historique allemand et en collaboration étroite avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a patronné un vaste programme de publication de sources réalisé par une équipe comptant notamment Sonja Dünnebeil, Anke Greve, Holger Kruse et Émilie Lebaillly²⁷. Ce programme embrasse des types de sources de diverses natures: textes normatifs, documents comptables, actes de la pratique, correspondance. Dans ce cadre, ont en effet été publiées les ordonnances de l'hôtel de Philippe le Bon (l'édition de celles du temps de Charles le Téméraire est en préparation)²⁸, les comptes de l'argentier de Charles le Téméraire pour les années 1468 et 1469²⁹ – dans la veine de ce qui avait été fait par Michel Mollat et ses collaborateurs – enfin les procès-verbaux des chapitres de l'ordre de la Toison d'or³⁰.

À cet ensemble déjà édité, il faut ajouter le recueil de la correspondance de la duchesse Isabelle de Portugal que Monique Sommé, son editrice, est sur le point de publier. L'histoire de l'édition des archives duciales bourguignonnes est donc loin d'être terminée, d'autant qu'elle emprunte aussi, désormais, les voies de la communication électronique puisque, toujours à l'initiative de Werner Paravicini, les résultats d'un dépouillement exhaustif de la comptabilité journalière de l'hôtel des ducs de Bourgogne (les «écrous») sont consultables, sous forme d'une base de données, sur Internet³¹.

Pour conclure ces brèves considérations, il est inutile, pensons-nous, d'insister sur la grande et, parfois presque «embarrassante», richesse des archives laissées par l'État bourguignon. Le fait a été depuis longtemps constaté et souligné. Les hasards de l'Histoire en ont décidé ainsi. On aurait tort, toutefois, de juger le cas exceptionnel car, après tout, le duché de Savoie, la république de Venise, le royaume d'Aragon, le royaume de Navarre ou le royaume d'Angleterre ont, eux aussi, produit quantité de documents qui sont encore aujourd'hui bien conservés. Par ailleurs, la masse des archives bourguignonnes ne présente pas un éventail typologique complet et certains documents manquent à l'appel: ainsi, si la correspondance administrative subsiste, et dans des proportions considérables, la correspondance privée des princes de la mai-

27 Werner PARAVICINI, L'embarras de richesses: comment rendre accessible les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois, dans: Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, 6^e série, VII (1996), p. 21–68.

28 Holger KRUSE, Werner PARAVICINI (éd.), Hofordnungen der Herzöge von Burgund, I: Herzog Philipp der Gute 1407–1467, Ostfildern 2005.

29 Valérie BESSEY, Véronique FLAMMANG, Anke GREVE, Émilie LEBAILLY (éd.), Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne I: Année 1468. Le registre B 2068 des archives départementales du Nord, Paris 2001; Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne II: Année 1469. Le registre CC 1924 des archives générales du royaume, Bruxelles, Paris 2002; Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne III: Année 1470. Le registre CC 1925 des archives générales du royaume, Paris 2008.

30 Sonja DÜNNEBEIL (éd.), Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies I: Herzog Philipp der Gute 1430–1467, II: Das Ordenfest 1468 in Brügge unter Herzog Karl dem Kühnen, Ostfildern 2002–2003.

31 Base de données «Prosopographia Curiae Burgundicae», URL: <http://fm7.chmann.ch/fmi/iwp/cgi?-db=Prosopographia%20Curiae%20Burgundicae&-loadframes>.

son de Bourgogne a presque totalement disparu. Les quelques épaves qui sont parvenues jusqu'à nous font bien regretter cette perte irréparable³². Il n'en reste pas moins que les archives des ducs de Bourgogne, bien repérées, définies et inventoriées, dont des échantillons significatifs ont été bien publiés, constituent un matériau de haute valeur pour une connaissance fine d'une cour, d'un édifice institutionnel, d'une société, d'une culture et d'une économie qui offrent une référence essentielle pour tous ceux qui étudient l'Occident à la fin du Moyen Âge.

32 Armand GRUNDZWEIG, Quatre lettres autographes de Philippe le Bon, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* IV (1925), p. 431-437.

SÉBASTIEN HAMEL

Quelques pistes pour exploiter efficacement les sources des hôtels princiers de Bourgogne

Dans son article «L’embarras de richesse», Werner Paravicini avait souligné la difficulté qu’il y avait pour un seul homme à maîtriser les archives financières de la maison de Bourgogne¹. Le quatuor composé par les ordonnances de l’hôtel, les comptes de l’argentier, les écrous des gages et de la dépense et la recette générale représente, en effet, une masse de documents *a priori* difficilement maîtrisable. Le problème fondamental est que, paradoxalement, les archives de Bourgogne ont été trop bien conservées! Les entreprises pour les domestiquer n’ont jusqu’à présent pas échoué, loin de là, mais n’ont révélé que la pointe de l’iceberg². Étant donné tout ce qui a été conservé, des dizaines d’années et des ressources humaines et financières considérables seraient encore nécessaires pour en extraire tout ce qui, objectivement ou subjectivement, aurait de l’intérêt pour la recherche.

Je voudrais ici simplement reprendre cette question d’une manière rétrospective, pour faire un bref «état des lieux» de la recherche de ces quelque douze dernières années du groupe bourguignon de l’IHA pour énoncer quelles solutions ont été mises en œuvre jusqu’à présent pour rendre accessibles ces archives. Enfin, je formulerai quelques idées personnelles ou issues de réunions de travail du groupe, qui, dans un proche avenir, pourraient contribuer à faire progresser l’étude des corpus de sources quantitativement importants, comme celui de la recette générale des finances.

LES ÉCROUS DE L’HÔTEL

Le problème d’abondance s’est appliqué tout particulièrement aux écrous des hôtels princiers au centre du projet «Prosopographia Burgundica»³. Malgré tout ce qui a été conservé, c’est-à-dire 5848 écrous répartis dans différents dépôts d’archives et bi-

- 1 Werner PARAVICINI, L’embarras de richesse: comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois, dans: Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, 6^e série, 7/1996 (1997), p. 21–68; repris dans: Werner PARAVICINI, Menschen am Hof der Herzöge von Burgund, Stuttgart 2002, p. 65–106.
- 2 Robert-Henri BAUTIER, Janine SORNAY, Les sources de l’histoire économique et sociale du Moyen Âge: Les États de la maison de Bourgogne, Paris 1984.
- 3 Sur l’historique du projet, voir Anke GREVE, Sébastien HAMEL, Prosopographia Burgundica. Eine Datenbank zum Hof der Herzöge von Burgund: Philipp der Gute und Karl der Kühne, 1419–1477, dans: Francia 3/1 (2003), p. 217–235.

ibliothèques européennes (Paris, Lille, Bruxelles, Arras et Dijon), on ne dispose heureusement que d'une infime partie des écrous qui ont certainement existé. Ces sources couvrent les années 1409 à 1477. En raison des pertes, elles ne représentent environ que 5 à 8% des écrous estimés pour la période du gouvernement de Philippe le Bon (1419–1467) et de Charles le Téméraire (1467–1477). Pour faire simple, ces documents sont essentiellement constitués de listes interminables de noms d'officiers avec leurs gages journalier ou mensuel. Ils posèrent un réel problème pour l'historien qui souhaitait les utiliser pour reconstituer davantage que le simple itinéraire princier⁴. Les dépouiller, même sur une courte période, représentait un travail de moine. On comprend, dès lors, qu'il fallait les informatiser pour les rendre accessibles.

Autres sources, autres méthodes de traitement. Les écrous, qui ont été intégralement saisis, se présentent comme de longues bandes de parchemins ou *rôles* confectionnés jour après jour par les clercs d'office sous la responsabilité des maîtres d'hôtel. Rappelons brièvement qu'il s'agit de documents financiers comptabilisant les dépenses effectuées pour les divers hôtels de la cour de Bourgogne⁵. Chaque document contient un en-tête listant les éléments de datation, le lieu et l'hôtel, les événements marquants de ce jour ainsi que les hôtes et invités (membres de la famille du duc ou personnages importants invités par le duc). On en distingue deux principaux types:

- Les écrous des gages contiennent les noms et les rémunérations des officiers de l'hôtel ayant servi ce jour et ayant droit, à ce titre, de percevoir des gages. Les noms sont disposés sous forme de liste sur une, deux ou trois colonnes, chaque nom étant suivi du montant journalier des gages.
- Les écrous de la dépense enregistrent les dépenses quotidiennes des services domestiques de la cour. Ces offices ou *métiers* sont au nombre de six:
 1. Paneterie (service chargé de la confection du pain);
 2. Échansonnerie (service chargé des boissons);
 3. Cuisine (service chargé des repas pour le duc, son entourage et ceux de l'hôtel nourris à ses frais);
 4. Fruiterie (service chargé des fruits et du luminaire);
 5. Écurie (service chargé des chevaux et des attelages);
 6. Fourrière (service chargé notamment des meubles, des objets et des animaux qui se déplacent avec la cour).

4 Herman VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419–1467) et de Charles, comte de Charolais (1433–1467)*, Bruxelles 1940; *Id.*, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467–1477)*, Bruxelles 1936.

5 Werner PARAVICINI, «Ordonnances de l'Hôtel» und »Escroes des gaiges«. Wege zu einer prosopographischen Erforschung des burgundischen Staats im fünfzehnten Jahrhundert, dans: Neithard BULST, Jean-Philippe GENET, *Medieval lives and the historian*, Kalamazoo 1986, p. 253–266; Holger KRUSE, *Hof, Amt und Gagen: die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430–1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456)*, Bonn 1996.

Chaque office est suivi du nom du responsable de l'office. Dans leur cas, le choix a été fait de n'inclure que le nom de ce responsable et le montant total de sa dépense, omettant volontairement le détail de chaque office également présent dans l'écrou.

On trouve encore d'autres catégories d'écrous en dehors des écrous journaliers des gages et de la dépense: les écrous mensuels des gages et de la dépense, les écrous spéciaux enregistrant des dépenses particulières ou les écrous de la garde.

Au-delà du fait qu'une petite partie seulement des écrous sont arrivés jusqu'à nous, ce ne sont pas les seuls documents à contenir des informations sur le personnel de l'hôtel. Par exemple, certains personnages ne sont payés que par l'argentier directement et ne figurent donc pas dans les écrous. On trouve aussi, parfois, un personnel qui sert dans l'hôtel de façon extraordinaire: ce sont, en général, les ordonnances qui les mentionnent. Ainsi, pour obtenir un panorama complet de l'hôtel, il faut conjuguer écrous, comptes de l'argentier et ordonnances de l'hôtel.

Il n'y avait aucun intérêt à publier sur papier ces interminables listes de noms d'officiers accompagnés du montant de leurs gages ou du détail de leurs dépenses. En effet, l'ensemble des écrous conservés pour la période comprise entre le 2 janvier 1409 (date du premier écrou conservé) et le 31 décembre 1476 (date du dernier écrou de Charles le Téméraire) comprend (si l'on omet ce qui est inutilisable) plus de 450 000 noms. Ceci aurait été, non seulement, d'un maniement peu aisé sur papier, mais aurait contribué à la déforestation de la forêt boréale! Dès le départ, le projet avait opté pour l'utilisation de bases de données⁶. Mais une base de données impose aussi des contraintes⁷. Elle consiste, en réalité, à aller au-delà de la source, pour en faire, en quelque sorte, une métasource. Le fait d'aller au-delà de l'écrou a exigé une réflexion sur la manière de transformer cette source, d'en faire autre chose sans toutefois la dénaturer. Il s'agissait de faire une source de la source qui permettait, d'une part, de reconstituer chaque écrou et, d'autre part, de les déconstruire afin de suivre presque quotidiennement chaque membre de l'hôtel, par exemple. C'est ce que notre base de données sait désormais faire d'une manière presque instantanée. Le projet a, certes, frôlé à plusieurs reprises sa transformation en «usine à gaz», mais il a atteint son principal objectif: mettre à disposition le contenu peu maniable des écrous.

Les comptes de l'argentier et les ordonnances de l'hôtel: Ces deux projets arrivent également à leur terme. En une dizaine d'années, les trois registres de l'argentier de Charles le Téméraire, conservés pour les années 1468, 1469 et 1470, ont été édités en collaboration avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres⁸. Le tome 3 (1470) paraîtra en fin d'année. Du fait de son épaisseur (908 fol.), cette édition a demandé beaucoup de rigueur dans son élaboration. Les quelques *rôles* mensuels, entiers ou fragmentaires, pour les années 1471–1475, paraîtront au début de l'an prochain⁹. Ces

6 D'abord sous Cleio, puis sous Access et enfin sous Filemaker Pro.

7 PARAVICINI, «Ordonnances de l'Hôtel» und «Escroes des gaiges» (voir n. 5).

8 Anke GREVE, Émilie LEBAILLY, *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne*, Werner PARAVICINI (dir.), vol. 1: Année 1468. Le registre B 2068 des archives départementales du Nord, Paris 2001, XXIII–613 p.; vol. 2: Année 1469. Le registre CC 1924 des Archives générales du royaume, Bruxelles, Paris 2002 (Recueil des historiens de la France, Documents financiers et administratifs, X), XXI–553 p.

9 Valérie BESSEY, Véronique FLAMMANG, Émilie LEBAILLY, *Comptes de l'argentier de Charles le*

derniers, dans un état de conservation plus que précaire, ont représenté un défi pour les retranscrire. Pour y arriver, nous avons dû recourir à des photographies numériques prises sous un éclairage ultraviolet (voir plus loin). C'est, en tout, plus de 2700 pages de comptabilité bourguignonne qui auront été publiées depuis 2001.

De même, la publication des ordonnances de l'hôtel s'achève. À terme, lorsque sera paru le second volume (sans doute à la fin de cette année), vingt-deux ordonnances pour l'époque de Philippe le Bon et huit pour celle de Charles le Téméraire auront ainsi été éditées dans les »Instrumenta«¹⁰. Rappelons que ces ordonnances projettent une organisation idéale de l'hôtel au moment de leur promulgation. Les ordonnances de la cour sont des documents financiers normatifs dans lesquels sont définies l'organisation et la composition de l'hôtel, de même que la rémunération des officiers. Elles représentent donc le modèle idéal d'une cour princière dont les écrous, du moins à partir de 1458, sont le reflet. Ces documents servaient aux maîtres d'hôtel pour dresser les listes d'écrous des gages établis par les clerks d'office et leur permettaient de savoir qui devait être inscrit et à quels gages. En particulier, ils offrent au chercheur des informations sur la fonction qu'un personnage occupait durant une période à la cour. Cette information importante manque généralement dans les écrous, car ceux-ci ne sont pas toujours le reflet strict de la réalité: une personne peut être mentionnée alors qu'elle n'est plus en charge ou qu'elle a changé de fonction au sein de l'hôtel.

La prochaine étape consistera à rendre accessibles l'ensemble de ces textes sur Internet grâce à un portail en ligne, qui, en plus de regrouper l'ensemble de nos travaux, devrait mettre à disposition des chercheurs plusieurs ouvrages numérisés (bases de données, sources et études) relatifs à l'histoire bourguignonne.

LES COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES (RGF)

La recette générale est sans aucun doute le problème majeur. Il ne manque, pour une période de cent ans, que trois années (1429, 1430 et 1459–1460). Après Léon de Laborde, qui effectua le premier décompte en 1849¹¹, Werner Paravicini a compté, pour la période allant de 1384 à 1477, 96 registres de la recette générale comprenant entre 40 et 992 pages et aboutissant à un ensemble d'environ 42 000 pages manuscrites

Téméraire duc de Bourgogne, Werner PARAVICINI (dir.), vol. 3: Année 1470. Le registre CC 1925 des Archives générales du royaume, Bruxelles, Paris 2008 (Recueil des historiens de la France, Documents financiers et administratifs, X), 2 t., XXV–1118 p.

- 10 Holger KRUSE, Werner PARAVICINI (éd.), *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund I: Herzog Philipp der Gute 1407–1467*, Ostfildern 2005 (Instrumenta, 15); Torsten HILTMANN, Werner PARAVICINI (éd.), *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund II: Herzog Karl der Kühne, 1433–1477*, à paraître.
- 11 Léon de LABORDE, *Les ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, Preuves, 3 vol., 1849–1852.

ou 28 000 pages imprimées *in-quarto*, plus les tables. Werner Paravicini voulait à l'origine éditer l'intégralité de la recette générale¹². S'il a pris plus d'une douzaine d'années à une demi-douzaine de chercheurs pour publier les trois volumes conservés de l'argenter, plus les fragments, soit rappelons-le environ 2700 pages, il nous faudrait une centaine d'années pour venir à bout de la recette générale en respectant les normes d'éditions scientifiques actuelles¹³! De deux choses l'une, à moins d'ouvrir une brèche dans le continuum espace-temps, soit on multiplie par dix le nombre de collaborateurs, soit on revoit à la baisse nos critères scientifiques, soit on change de méthode de travail. Devant la quasi-impossibilité de s'attaquer de front à l'ensemble des comptes de la recette générale, même pour une grosse équipe de recherche, une autre façon de travailler devrait être envisagée. On pourrait mettre à disposition des chercheurs une reproduction numérique de la recette générale avec pour but de les indexer et de les transcrire (au complet ou partiellement) en faisant appel au travail collaboratif¹⁴.

Lorsque j'ai commencé à travailler sur le projet »Prosopographia Burgundica« en 2000, il s'est rapidement posé le problème de la reproduction des écrous. Nous avions alors accumulé des dizaines de classeurs contenant des milliers de photocopies, ainsi que des dizaines, voire des centaines de mètres de microfilms. Les photocopies étaient de bonne qualité. Mais elles posaient un problème de logistique – vu le volume important de documents à reproduire – et de coût – relativement élevé. En plus de l'encombrement, un seul chercheur pouvait travailler sur un même écrou. Dans le cas des microfilms, le problème de maniabilité fut résolu par leur numérisation. Mais c'est leur lisibilité qui faisait trop souvent défaut: des microfilms rayés des Archives nationales de France à ceux qui sont surexposés de la Bibliothèque nationale de France, la qualité de ce support obsolète n'était pas au rendez-vous! À l'époque, la technologie de la photographie numérique commençait à se démocratiser et nous l'avons rapidement mise à contribution, dès 2001.

Pourquoi parler ici de la photographie numérique? Tout simplement pour apporter une solution simple et qui nous paraît efficace au problème de l'embarras de richesse. Certes, l'institut possède en microfilms la totalité de la RGF, mais là encore la qualité est médiocre et la maniabilité délicate (même si on numérisait ces microfilms). La photo numérique résout plusieurs problèmes. Premièrement, le problème de l'encombrement et de la maniabilité n'existe presque plus. Deuxièmement, celui du coût de la reproduction: mis à part celui d'acquisition de l'appareil et celui du support (CD-Rom, disque dur, serveur, etc.), la reproduction ne coûte plus rien. Troisièmement, le problème de la qualité douteuse de plusieurs microfilms est résolu. Muni d'un matériel adéquat – un bon appareil photo (de nos jours, n'importe quel réflex numérique suffit à la tâche) – et d'un banc de reproduction, il est possible de repro-

12 PARAVICINI, L'embarras de richesse (voir n. 1).

13 Olivier GUYOTJEANNIN, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, Fascicule 1: conseils généraux, Paris 2001; Fascicule 2: actes et documents d'archives, Paris 2001.

14 Voir Marcello ANGHEBEN, Aurélie BOLOT, Julien DOMBRE, Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Éric PALAZZO, Noël RICHARD, *Images médiévales et nouvelles technologies de l'information: lecture d'images et indexation par le contenu*, dans: *Le Médiéviste et l'ordinateur*, octobre 2005, ainsi que le n° 40 portant sur la numérisation (<http://lemo.irht.cnrs.fr>).

duire la centaine de registres de la recette générale en une petite semaine de travail avec une qualité et une facilité de manipulation qu'aucune autre méthode n'arrive à égaler.

Le numérique offre des possibilités qui, il y a quelques années seulement, étaient difficilement envisageables, notamment la prise de photos sous un éclairage ultraviolet, à la lumière de Wood. Car les sources bourguignonnes sont certes abondantes, mais elles n'ont pas été toutes préservées dans de bonnes conditions. À cause de leur état de conservation, l'édition des *rôles* mensuels, qui forme le quatrième volume de l'argenter, a représenté un véritable défi. La réalisation de cette édition a nécessité l'emploi de techniques d'imagerie numérique pour arriver à les déchiffrer dans de bonnes conditions. En attendant la démocratisation de l'analyse spectrale, qui combine plusieurs longueurs d'onde du spectre visible et invisible¹⁵, l'utilisation d'ultraviolets est la technique la plus communément répandue pour lire les écritures effacées¹⁶. Tous les documents ont fait l'objet de deux séries de reproduction. Dans un premier temps, des photos numériques prises à haute résolution ont été effectuées sous lumière blanche¹⁷. Vu la dégradation et l'effacement des comptes, une seconde série de photos sous rayonnement à la lumière noire, ou lumière de Wood, a dû être effectuée. En attendant la simplification de l'analyse spectrale¹⁸, l'utilisation de cette lumière, composée de violet et d'un spectre proche de l'ultraviolet (supérieur à 315 nm), reste la technique la plus simple à mettre en place pour lire les écritures effacées¹⁹. Car cette lumière, qui est absorbée par l'encre, est ensuite réémise sous forme de lumière visible par les substances fluorescentes qui y sont contenues. En effet, même quand elle est devenue invisible à l'œil nu, l'encre la plus couramment utilisée au Moyen Âge renferme des particules métalliques qui ont comme caractéristique d'absorber l'énergie lumineuse puis de la réémettre sous forme de lumière fluorescente quand elle est soumise à un tel rayonnement²⁰. Photographié et traité numériquement, le document est plus lisible que l'original.

15 <http://www.archimedespalimpsest.org>. Pour faire simple, un même manuscrit fait l'objet de photos prises sous différentes sources lumineuses pour être ensuite superposées dans un logiciel d'analyse.

16 Lucie FOSSIER, Jean IRIGOIN (éd.), *Lire les écritures effacées*, Paris 1990.

17 Nous avons utilisé un appareil réflex numérique doté d'un capteur CCD de 10 millions de pixels muni d'un objectif grand angle à focale fixe de 20 mm fixé à un banc de reproduction.

18 L'analyse spectrale a récemment été utilisée pour lire le palimpseste d'Archimède. Voir <http://www.archimedespalimpsest.org>.

19 Un tour d'horizon déjà vieilli dans: FOSSIER, IRIGOIN (éd.), *Lire les écritures effacées* (voir n. 16).

20 L'encre médiévale est habituellement composée de quatre matériaux: un solvant (de l'eau ou du vin blanc), un tannin végétal (de la noix de galle), un liant (de la gomme arabique) et un sel métallique (de l'atramentum, c'est-à-dire du sulfate de cuivre ou vitriol; de la couperose verte, c'est-à-dire du sulfate de fer). Voir Patricia ROGER, *Étude des encres par analyses spectrométriques* [intervention du 13 mars 2003], dans: *Les matériaux du livre médiéval, séminaire de recherche de l'IRHT*, Monique ZERDOUN (dir.), site web de l'IRHT, Paris 2005 (*Ædilis*, Actes, 8); [en ligne] <http://aedilis.irht.cnrs.fr/materiaux/15.htm>; A. DELPEYRAT, *Étude spectrophotométrique en absorption par réflexion diffuse d'encres métallo-galliques de laboratoire. Application à une étude comparée d'encres noires de manuscrits*, mémoire de DESS: *Méthodes physiques en archéologie et muséographie*, 521, Bordeaux I, juin 2002; Laurent DULIN, *Étude des surfaces colorées par spectrométrie électronique en réflexion diffuse et traitement statistique des données colorimétriques. Application aux études archéologiques et codicologiques*, thèse de

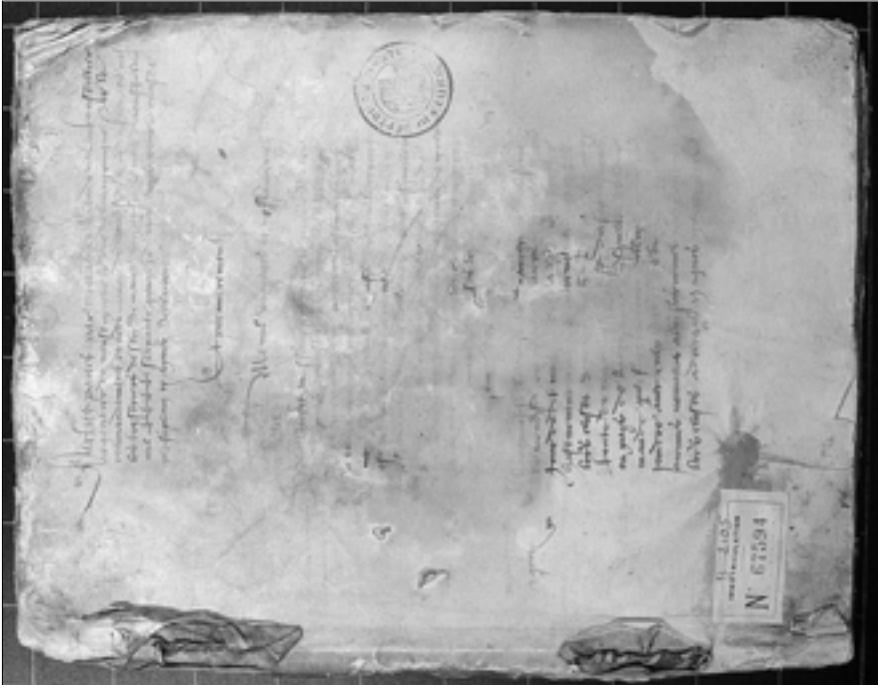
L'utilisation de cette technique non destructive a permis de lire la très grande majorité des passages effacés par l'humidité. Quoique très efficace, celle-ci n'a pas fonctionné sur un passage du compte n° VII, fol. 35v, relatif à Philippe Mazerolles, où le texte avait été badigeonné avec un révélateur chimique, en l'occurrence du brou de noix. Ce colorant naturel possède la fâcheuse caractéristique d'être résistant aux ultraviolets et de ne pas réagir aux rayonnements de la lumière de Wood. Très utilisé dans les dépôts d'archives du nord de la France, à la fin du XIX^e siècle, le brou de noix contient un acide tannique qui possède comme autre caractéristique de réagir avec l'encre ferro-gallique médiévale. Avec le temps, ce révélateur chimique a foncé et est devenu de la même couleur, voire plus foncé que l'encre du texte qu'il a jadis servi à lire. La seule chose qui a à peu près fonctionné pour déchiffrer ce passage, visiblement ainsi traité pour son intérêt, est un éclairage intense de lumière froide²¹.

Au lieu que tous et chacun fassent leurs propres photos, on peut mettre facilement et rapidement celles-ci à la disposition des chercheurs sur Internet avec une bonne résolution. Il resterait à les indexer et à les transcrire. Pour accomplir cette tâche, éventuellement, il faudrait appliquer un modèle ouvert à la recherche historique: à une base commune équivalant au code source logiciel (ici un corpus photographique mis à la disposition de tous) chaque chercheur pourrait contribuer en indexant et en transcrivant ce qui l'intéresse avec les mêmes contraintes ou obligation qu'une licence GNU/GPL, c'est-à-dire de mettre à disposition de la communauté scientifique son travail²². Car il n'y a pas que »l'embarras de richesse« qui gêne la recherche des archives de Bourgogne, il y a aussi les efforts non concertés! La manière de travailler pourrait ressembler à celle mise en place par l'IRHT dans le cadre de la base de données CartulR²³.

Pour les sources des hôtels princiers, le bilan de l'ensemble des travaux effectués sous l'égide de Werner Paravicini à l'Institut historique allemand permet deux constats. Le premier est que beaucoup a été accompli: la mise en forme d'une base de données des écrous, l'édition des comptes de l'argentier et des ordonnances de

doctorat, université d'Orléans, UFR de sciences fondamentales et appliquées, juin 1994; M. Carme SISTACH, Josep M. GIBERT, Rogelio AREAL, Ageing of Laboratory Iron-gall Inks Studied by Reflectance Spectrometry, dans: *Restaurator* 20 (1999), p. 151-166; Cédric BURGAUD, Analyses physico-chimique des encres ferro-galliques, thèse de doctorat, université de La Rochelle 2007.

- 21 Il n'existe, à notre connaissance, aucune technique simple pour lire les textes ainsi mutilés. L'utilisation d'un éclairage intense pour lire les documents effacés a été récemment mise en œuvre à l'université de Cardiff au moyen d'un synchrotron émettant des rayons X qui font réagir les particules métalliques de l'encre ferro-gallique.
- 22 GPL est le sigle de General Public License ou licence publique générale. Il s'agit de l'antithèse du droit d'auteur (*copyright*): une »gauche d'auteur« (*copyleft*), qui consiste à *détourner* le principe du *copyright* pour préserver la liberté d'utiliser, d'étudier, de modifier et de diffuser un logiciel et ses versions dérivées. L'objectif de la licence GNU GPL est de garantir à l'utilisateur les droits suivants (appelés libertés) sur un programme informatique: la liberté d'exécuter le logiciel, pour n'importe quel usage; la liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme et de l'adapter à ses besoins, ce qui passe par l'accès aux codes sources; la liberté de redistribuer des copies; la liberté d'améliorer le programme et de rendre public les modifications afin que l'ensemble de la communauté en bénéficie.
- 23 Voir la base de données CartulR de l'IRHT: <http://www.cn-telma.fr/cartulR/>.



Lille, ADN, B 2105, n° 67594, fol. 1r: copie sur papier du rôle du mois d'août 1475 par Nicolas de Gondeval, argentier de Charles le Téméraire, avant et après avoir été soumis aux ultraviolets (photos Sébastien Hamel)

l'hôtel. Le second, moins encourageant, est qu'il reste dix fois plus à faire: pour les écrous et les ordonnances, il resterait à éditer ceux des époques suivantes, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVI^e siècle, pour Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche. Le plus gros du travail concerne la RGF, source au contenu tout aussi riche (voire plus encore) que ce qui a été édité jusqu'à présent. Pour terminer, il faudrait également explorer à fond le cumulus des ADN. S'il y a de nouvelles découvertes à faire, concernant les sources des hôtels princiers de Bourgogne, c'est de ce côté qu'il faudrait regarder. En cours de classement et d'inventaire, il pourrait, à terme, révéler des documents restés inconnus jusqu'à présent. À titre d'exemple, nous y avons retrouvé, par hasard, un fragment d'écrou, non daté, mais sans doute de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle. D'autres découvertes de documents plus ou moins significatifs pourraient encore s'y faire, pour peu que l'on y prenne du temps.

PIERRE COCKSHAW (†)

Les archives bourguignonnes, les plus riches d'Europe?

Le point d'interrogation posé à la fin du titre de cette communication fera tiquer, sursauter, indigner ou écumer les Bourguignons (non pas les habitants de la Bourgogne mais les historiens des ducs Valois). Car si les uns sont fiers des charmes de leur belle province, les autres le sont de la richesse des archives, de la masse d'œuvres d'art qui y sont mentionnées et qui sont parfois conservées; ils sont fiers de l'importance prise au XV^e siècle par ces princes dans les domaines diplomatique, économique et administratif. Mais avant de supprimer ce point d'interrogation stupéfiant, incendiaire et peut-être scandaleux, examinons les sources. Sont-elles vraiment les archives les plus riches d'Europe? Il nous faut, me semble-t-il, distinguer deux groupes de documents.

LES ARCHIVES FINANCIÈRES

En ce qui concerne les comptes, on peut dire que les archives conservées sont absolument extraordinaires: de la recette générale des finances aux recettes locales en passant par les recettes des différentes principautés et les comptes urbains nous découvrons que presque tout a été conservé¹.

Pour la recette générale des finances, la série des comptes annuels est pratiquement complète pour la période concernée (1384 à 1477). Il en va de même pour les comptes

1 Voir Pierre COCKSHAW, La comptabilité publique dans les *épargnes* bourguignonnes: l'exemple des comptes généraux, dans: Pierre BONENFANT, Pierre COCKSHAW (dir.), *Mélanges offerts à Claire Dickstein-Bernard*, Bruxelles 1999, p. 37–106. On constatera dans les comptes, qui vont des plus simples (Nécessités de la chambre des comptes) aux plus complexes (Compte de la recette générale des finances), que la même division – recettes/dépenses/balance – se retrouve. Le problème pour les chambres des comptes de Dijon et de Lille d'abord, puis de Bruxelles et enfin de La Haye est, d'une part, qu'elles ne pouvaient vérifier les recettes et les dépenses des receveurs que pour les comptes qui leur étaient soumis (d'où des copies envoyées à d'autres chambres), et, d'autre part, les dates différentes utilisées par les receveurs pour le début de leurs comptes annuels. On notera, à ce propos, que les ordonnances ducales réclamant de voir les comptes débiter le 1^{er} janvier et se clôturer le 31 décembre ne furent que peu suivies d'effet. Ainsi les lettres patentes du duc Jean sans Peur du 2 janvier 1411 (n. st.) (Dijon, ADCO, B 15, fol. 93r), injonction renouvelée en 1428–1429 par le duc Philippe (Lille, ADN, B 2) – Les seules destructions notables concernent les archives départementales d'Artois à Saint-Omer et celles de la ville d'Ypres pendant la Première Guerre mondiale ainsi que les archives conservées dans les villes de Tournai, Mons et Nivelles en mai 1940.

des recettes de Bourgogne, de Brabant, de Namur, de Hainaut, de Hollande et de Luxembourg. La recette générale la moins bien conservée, celle de Flandre et d'Artois, compte cependant 41 comptes pour une période de quatre-vingt-treize ans.

On y ajoutera encore les États de prévision et ceux d'après exercice². Et comme l'écrit Charles-Victor Langlois³, la »comptabilité ne fournirait-elle pas des renseignements sur tout ce qui, dans un État, se traduit par des recettes ou des dépenses publiques, ou s'y trouve lié, c'est-à-dire sur l'histoire financière de la monarchie d'abord, mais aussi sur l'histoire administrative, sur l'histoire diplomatique, militaire, politique et sociale, sur les prix, les choses et les hommes?« La chose est vraie, mais partiellement seulement, et la réalité est plus complexe.

On n'oubliera pas non plus de relever des comptes plus spécialisés comme ceux des confiscations, des monnaies, de l'audience, des aides, de l'artillerie ou des tonlieux. Viennent encore les comptes de recettes plus éphémères, créées ou supprimées par les ducs selon les événements: argentier, épargne, exploits du grand conseil, vingtième denier... Enfin, et pour terminer, il faut mentionner les comptes temporaires qui ne sont en fait que des comptes de dépenses à l'occasion d'un événement: mariage de Charles le Hardi et de Marguerite d'York ou organisation d'un chapitre de la Toison d'or. Le nombre même de documents conservés constitue un frein puissant à l'étude des institutions bourguignonnes et l'on pourrait dire à leur sujet ce qu'écrivait Robert Fawtier à propos des archives anglaises:

La difficulté de se reconnaître dans cette masse formidable de documents, la masse même de ceux-ci, ont trop souvent découragé les travailleurs ou limité par trop le champ de leur activité. Et ce n'est point un paradoxe de dire que, à cause même de la pauvreté relative de nos archives, nous connaissons peut-être mieux l'histoire des finances françaises au Moyen Âge que nos voisins et amis ne connaissent celles des leurs⁴.

Deux remarques codicologiques sont encore à faire à propos de ces comptes:

– La matière: si le compte est rédigé d'abord au brouillon et sur papier, il est ensuite transcrit en double exemplaire sur parchemin (l'un pour la chambre, l'autre pour le

2 Pour ces États, voir Robert-Henri BAUTIER, Janine SORNAY (avec la collaboration de Françoise MURET), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge, Les États de la maison de Bourgogne*, Paris 1984–2001, 2 vol., t. II, p. 61–62.

3 Charles-Victor LANGLOIS, *La comptabilité publique au XIII^e et XIV^e siècle*, dans: *Journal des savants* (1905), p. 25–26.

4 Robert FAWTIER, *L'histoire financière de l'Angleterre au Moyen Âge (à propos de quelques travaux récents)*, dans: *Le Moyen Âge* 38 (1928), p. 48. On citera également les propos désabusés de Richard VAUGHAN: »Because of the demand by historians for literary sources of information, scholars have edited and re-edited the chronicles and histories, while the records have remained virtually unpublished, often even uncalendared and uncatalogued. Even the most fragmentary, the most parochial, the most trivial medieval chronicles have appeared in print« (Richard VAUGHAN, *The Valois Dukes of Burgundy. Source of Information*, Hull, 1965, p. 7). – [Cf. Werner PARAVICINI, *L'embarras de richesse: comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois*, dans: *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique* 6^e sér. 7 (1996), p. 21–68; à nouveau dans: *Id., Menschen am Hof der Herzöge von Burgund*, Stuttgart 2002, p. 65–106; note W.P.]

receveur ou son représentant). Il faudra attendre le règne de Charles le Hardi pour voir le duc imposer le papier au détriment du parchemin pour la présentation des comptes. Ceci explique peut-être le nombre proportionnellement moindre de comptes conservés pour cette période⁵.

- La forme: en Flandre, l'usage des *rotuli* se maintient sous les premiers ducs, alors que l'usage de ces comptes en rouleaux avait depuis longtemps cessé en France. Ils ne disparaîtront en Flandre que sous le duc Philippe le Bon vers 1428, *perquoy ils sont malaisiez a visetter et est plus propre et aisié chose de les faire en livres*⁶. Mais des *rotuli* seront encore utilisés pour l'établissement de certains états ou pour des comptes de messageries.

On ajoutera encore les *acquits* ou pièces justificatives rendues en même temps que le compte par le receveur à la chambre des comptes et qui devait, par article de dépense, comporter au moins deux pièces: l'ordre d'exécution ou «mandement» et le reçu du bénéficiaire ou «quittance». Ces *acquits*⁷, en grande partie conservés à Lille, Bruxelles et Dijon permettent de compléter les informations contenues dans les comptes et de suppléer, en partie, aux comptes disparus comme, par exemple, les comptes de l'épargne, caisse personnelle du souverain⁸. Si la plupart des comptes ont disparu, les nombreux *acquits* qui subsistent permettent cependant d'appréhender quelque peu la partie «dépense» de ces comptes⁹.

Les registres de l'audience et des chartes conservés à Lille ont également été conservés en grande partie. Il s'agit de registres (légitimations, anoblissements, remises de peines, d'acquisitions de fiefs...) transmis par le service de l'audience à la chambre des comptes afin qu'elle puisse vérifier si l'amende civile des lettres patentes avait bien été versée auprès de l'autorité chargée d'en fixer le montant et de la percevoir. Ces registres de l'audience, dont nous en avons conservé une série assez complète¹⁰, présentent les caractères suivants:

- 5 À moins qu'il ne faille incriminer les réformes administrative et financière imposées par les ducs en 1463, 1468, 1469 et 1473. Voir Pierre COCKSHAW, La comptabilité publique (voir n. 1).
- 6 Lille, ADN, B 2.
- 7 Pour les *acquits*, on consultera: Maurice-Aurélien ARNOULD, *Acquits ou documents justificatifs rendus par le receveur des aides de Hainaut à l'appui de ses comptes (1496–1540)*, Bruxelles 1941. Pour les *acquits* des comptes conservés à Dijon, Lille et Bruxelles, se reporter à: Pierre COCKSHAW, *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre, Courtrai 1982*, p. VIII–XI.
- 8 Sur cet office, voir P. KAUCH, *Le trésor de l'Épargne, création de Philippe le Bon*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 11 (1932), p. 703–719.
- 9 *Acquits* qui m'ont permis de combattre la thèse avancée par certains historiens de l'art pour qui les acquisitions de peintures, manuscrits ou tapisseries auraient été payées par le garde de l'épargne.
- 10 Lille, ADN, B 1681 à 1699 (audiences du grand sceau et du sceau du secret confondues), voir Chrétien DEHAISNES, *Étude sur les registres des chartes de l'audience conservés dans l'ancienne chambre des comptes de Lille*, dans: *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, t. I, série IV (1876), p. 329–422; Charles PETIT-DUTAILLIS, *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle: lettres de rémission de Philippe le Bon*, Paris 1908 (Bibliothèque du XV^e siècle, IX). Pour le Brabant, seuls des fragments des registres de l'audience nous ont été conservés (Bruxelles, AGR, CC 632).

- Ils paraissent être indifféremment composés de folios de papier ou de parchemin. Quant à la transcription des actes, si l'on trouve dans certains registres une transcription complète (avec le protocole initial et final), dans d'autres on ne trouve que des extraits, voire de simples résumés. Notons enfin que les actes sont retranscrits dans un ordre relativement chronologique.
- Les lettres n'y étaient enregistrées qu'après le paiement des droits du sceau; si elles avaient été enregistrées lors du scellage, on y trouverait transcrites des lettres patentes non réclamées par leurs bénéficiaires et dont les droits du sceau n'avaient donc pas été acquittés. L'acte était enregistré dans les bureaux de l'audience après le paiement de l'émolument par l'audiencier, le contrôleur ou le clerc de l'audiencier.
- L'en-tête de certains de ces registres montre bien que toutes les lettres n'étaient pas enregistrées, mais uniquement celles scellées de cire verte sur lacs de soie ainsi que les *cédules et lettres de recepte baillees par le receveur general des finances de mon seigneur [...]* pour les compositions des rapeaulx de ban de Flandres.
- Certaines catégories de personnes, enfin, étaient exemptées, totalement ou partiellement, du *payement* du droit du sceau. Ces catégories sont identiques à celles de la chancellerie royale française et à celles du Brabant: ce sont les princes de sang, les gens des hôtels, les églises et les pauvres.

Le registre de l'audience, une fois achevé, était remis à la chambre des comptes et non au garde des chartes, comme en France; les mentions portées en tête du premier folio ou sur la couverture de ces registres l'indiquent clairement: *Apporté en la chambre des comptes à Lille par Simon Phillebert, le XXVI^e jour de janvier MCCCCL et l'a envoyé maistre Jehan Gros, secretaire et audiencier* ou *Premier registre de maistre Jehan Gros le Jeune, premier secretaire et audiencier de mon seigneur Charles, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne [...]* pour envoyer en la chambre des comptes a Lille ainsi qu'il est acoustumé de faire.

Ce registre, une fois remis aux gens des comptes, leur servait d'instrument de travail, comme en témoignent les multiples mentions marginales, qui concernent toutes le paiement de l'amende civile ou le droit de composition, c'est-à-dire la somme à payer par le bénéficiaire pour la faveur accordée, droit indépendant du droit de sceau. Alors que le droit du sceau se payait à l'audiencier, le montant du droit de composition, qui variait selon la faveur accordée et la fortune de son bénéficiaire, était fixé par la chambre des comptes, le grand conseil, un conseil provincial ou un bailli. Ces lettres devaient être présentées à l'autorité compétente *dedens l'an et jour de la date d'icelles* [les lettres] [...] *pour en obtenir la verifficacion et interinement*.

Ces lettres, entraînant un droit de composition, mentionnent toujours, nous l'avons dit, l'autorité chargée de fixer le montant de la faveur accordée et de la percevoir. La chambre des comptes pouvait ainsi vérifier si le bénéficiaire de la grâce ou de la faveur avait bien présenté sa lettre à l'amende civile, s'il avait payé le montant de celle-ci et si l'officier qui avait perçu la somme l'avait bien mentionnée dans ses comptes: il suffisait de collationner le registre de l'audience aux comptes des recettes des divers officiers mentionnés dans le registre. Ainsi s'expliquent, dans les registres de l'audience, des mentions marginales comme: *L'on ne trouwe point par le compte du*

*receveur des exploits de la chambre du conseil en Flandres de ce temps que ceste grace y ait esté presentee ne enterinee*¹¹.

Mais la chambre des comptes de Lille ne pouvait évidemment vérifier les paiements d'amende civile que pour les seuls officiers qui y rendaient leurs comptes. Les registres de l'audience paraissant avoir toujours été rendus à Lille, la vérification était impossible pour les officiers qui rendaient leurs comptes à la chambre des comptes de Dijon. C'est pourquoi la chambre des comptes de Lille faisait parvenir à la chambre de Dijon des extraits des lettres pour lesquelles l'amende civile devait être fixée par un officier qui y rendait ses comptes.

De tout ce qui précède, apparaît clairement la raison d'être des registres des audiences: ils n'étaient tenus que pour des raisons financières et seuls les actes entraînant le paiement d'une amende civile y étaient transcrits.

Ainsi s'explique que seuls des actes scellés de cire verte sur lacs de soie s'y retrouvent, mais aussi que toutes les lettres de cette catégorie n'y soient pas mentionnées (comme, par exemple, des traités conclus entre le duc et un autre prince qui pouvaient être scellés sur lacs de soie, mais n'entraînaient pas le *payement* d'un droit de composition). C'est en vain que les maîtres de la chambre des comptes de Malines tentèrent, en novembre 1477, d'obtenir la copie du »grand privilège« accordé par la duchesse Marie en février et mars 1477. Interrogé, Jean de Beere, qui avait tenu l'audience durant cette période, s'en excusait, faisant remarquer que la duchesse ayant ordonné *de delivrer iceulx privileges sans prendre aucun droit de sceau, je n'en feiz faire aucun registre*¹². Enfin, le contrôleur de l'audience devait, également, tenir registre de *toutes composicions et accors qui se feront devers mon dit seigneur tant pour remissions, rappeaulx de bans, appointemens faiz entre parties comme autrement* et envoyer le registre à une des chambres des comptes¹³. Cette même ordonnance mentionne encore que les audiciens devaient aussi tenir registre de *toutes lettres de remission, admortissemens, adnoblissemens et legitimacions de bastards qui pareillement se expedieront souz lesdiz seaulx et le double dudit registre baillé a Jehan de Lachenel dit Boulogne, garde des joyaulx de mon dit seigneur, touteffois qu'il les en requerra afin que, par ledit registre, il puist veoir ce que a ceste cause devront paier ceulx qui auront ainsi obtenu lesdictes remissions, admortissemens, adnoblissemens et*

11 Lille, ADN, B 1682, fol. 34v. On notera aussi que n'a jamais été réalisée l'obligation qu'avaient les audiciens (du grand sceau et du sceau du secret) de *faire un registre des chartes et privileges que mon dit seigneur accordera, lequel, avant qu'il les delivre, sera tenu de les envoyer en nos chambres des comptes pour ilec estre enregistrees et expediees afin d'en savoir le contenu et y estre gardé le droit de mon dit seigneur*. Cette obligation se retrouve encore mentionnée en 1464 dans la lettre de nomination de Simon Bolle en qualité de receveur des amendes et exploits du grand conseil par *les lettres qui se font desdictes amendes et exploit du grand conseil a nous adjugiez par lesdis de nostre grand conseil estans léz nous et de toutes lettres que l'on seelle devers nous et de nostre seel de secret ainçois que aucune delivrance en soit faicte, viennent ou du moins doivent venir es mains dudit maistre Pierre Milet (audicien du sceau du secret) a cause de son estat et office d'audicien, et mesmement de celles dont prouffit nous puet ou doit venir, il tient et fait registre* (Bruxelles, AGR, Acquits Lille, Carton 1468: 4 janv. 1464).

12 Lille, ADN, B 17726.

13 Ordonnance de 1438. Mais aucun registre tenu par le contrôleur n'est mentionné dans les sources d'archives et l'on peut douter de l'exécution de ce point de l'ordonnance.

*legitimacions de bastars pour les deniers qui en isteront emploier en achat de vaisselle ainsi qu'il lui a esté ordonné par mon dit seigneur*¹⁴. Ici encore l'ordonnance paraît n'avoir jamais été suivie.

À côté des registres de l'audience, tenus et transcrits pour des raisons financières et remis lorsqu'ils étaient achevés à la chambre des comptes, il faut également mentionner les registres des chartes. Ces registres de papier ou de parchemin étaient tenus par la chambre des comptes elle-même, et les actes y étaient transcrits par les clercs de la chambre. Les actes qu'on y trouve étaient copiés non pour des raisons financières mais administratives: ordonnances ducales, traités conclus entre le duc et d'autres princes, aliénations du domaine, privilèges accordés par les ducs ou lettres de nomination. Ces actes, transcrits fort soigneusement et fort complètement, souvent à la demande du duc, l'étaient essentiellement parce qu'ils étaient indispensables au bon contrôle par la chambre des comptes, bureau de vérification des comptes mais aussi gardienne vigilante du domaine princier¹⁵. Ils correspondent aux registres de la chancellerie royale française¹⁶. L'ordre chronologique n'est pas toujours suivi dans ces registres, mais une table des matières en occupe les premiers folios. Mais quels qu'aient été le mode et les circonstances de l'enregistrement, le registre de la chancellerie royale française, une fois complété, était confié au garde du trésor des chartes, office dépendant de la chambre des comptes. Telle était la situation à la chancellerie royale française; elle était fort différente à la chancellerie de Bourgogne-Flandre et à celle de Brabant. L'article 16 de l'ordonnance ducale de 1431 pour la chancellerie de Brabant précise: *Item, selen die voirs secretarise gehouden sijn te registreren alle open brieve dair oirboir of belang aen geleijt ende dies gelijcs alle composicien van groten broecken of forfajten, ghijften, van confirmacien, van privilegien ende andere stucken, die gedaen werden in die Raidcamere ende die over te brengen in de Rekeninghe Camere om aldair geregistreert te werden*¹⁷.

Ainsi, à la chancellerie de Brabant, tous les actes importants, les compositions, les dons, les confirmations et les privilèges devaient être enregistrés à la chancellerie puis l'être à nouveau à la chambre des comptes. Nous n'avons conservé aucun règlement pour la chancellerie de Bourgogne-Flandre. Il nous est dès lors impossible d'affirmer que l'enregistrement y était obligatoire comme à la chancellerie de Brabant. On remarquera cependant que, si l'administration de Bourgogne-Flandre a également connu deux séries de registres, jamais il n'y a eu concordance entre elles.

14 Ordonnance de 1438.

15 Lille, ADN, B 1597 à 1610. La chambre des comptes de Dijon semble n'avoir pas tenu de registres des chartes mais avoir transcrit les actes administratifs ou diplomatiques qu'elle jugeait importants dans les livres mémoriaux (Dijon, ADCO, B 15 à 17).

16 Voir Robert FAWTIER (dir.), *Registres du Trésor des chartes: inventaire analytique*, t. I: Règne de Philippe le Bel par Jean GLENISSON, Jean GUEROUT, Paris 1958, p. X; voir aussi: Michel FRANÇOIS, Note sur les lettres de rémission transcrites dans les registres du Trésor des chartes, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 103 (1942), p. 317-324; Olivier MOREL, *La grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royales de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIV^e siècle (1328-1400)*, Paris 1900 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, III), p. 333; p. 338-339.

17 Bruxelles, AGR, CC 132, fol. 15v-17v, art. 16, éd. dans: Paul RENOUZ, *La chancellerie de Brabant sous Philippe le Bon (1430-1467). Histoire et Organisation. Rédaction et expédition des actes*, Bruxelles 1955, p. 53.

Les registres de l'audience et ceux des chartes diffèrent et par leur contenu et par leur raison d'être: raisons financières dans un cas, administratives et politiques dans l'autre. Ce qui n'empêche pas de trouver des actes retranscrits dans les deux séries de registres¹⁸.

On n'oubliera pas les mémoires de la chambre des comptes où sont enregistrées les réunions de la chambre et les décisions prises par les maîtres ainsi que la correspondance reçue et expédiée¹⁹.

On n'oubliera pas non plus les différents »trésors des chartes« qui s'étendent géographiquement de la Bourgogne à la Hollande et dont les inventaires, souvent et principalement réalisés sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois, sont conservés et toujours consultés aujourd'hui²⁰.

On pourra y ajouter enfin les comptes de l'hôtel ducal et les pièces comptables qui les accompagnent divisées en deux séries:

- *escroes* de bouche ou de la dépense;
- *escroes* de l'hôtel.

Les ducs circulant de ville en ville, un clerc d'office était chargé chaque jour, sous le contrôle d'un maître d'hôtel, de tenir le compte des dépenses de l'hôtel, tant en achat de nourriture qu'en paiement de gages. Ces »écrous« journaliers, longues bandes de parchemin d'environ 15 × 50 centimètres et écrites d'un seul côté, étaient ensuite soumis au »contrôleur« de l'hôtel, puis remis au maître de la chambre aux deniers, officier comptable qui réglait les dépenses journalières de l'hôtel et présentait ses comptes à la chambre des comptes (les »écrous« servant alors de pièces justificatives).

- Les *escroes* de bouche mentionnent les seigneurs accompagnant les ducs ce jour-là, les aliments achetés, les lieux de repas et de logis des ducs.
- Les *escroes* de gages mentionnent également l'endroit ou les endroits où se trouvait, tel ou tel jour, l'hôtel ducal, mais ils indiquent surtout les officiers ducaux présents ce jour-là²¹ et le montant de leurs gages. Olivier de La Marche, premier maître d'hôtel sous Charles le Hardi nous en a décrit le fonctionnement²².

18 DEHAISNES, Étude sur les registres (voir n. 10), a indiqué dans son inventaire des registres de l'audience les actes transcrits également dans les registres des chartes.

19 Ceux de La Haye constituent »the most important single source of information for Dutch Fifteenth Century«, estime VAUGHAN, The Valois Dukes (voir n. 4), p. 20.

20 Pierre COCKSHAW, Les inventaires des »Trésors des chartes« sous les ducs de Bourgogne (à paraître).

21 Les officiers servaient par quartier; on trouvera un exemple de ces *escroes* de bouche dans Victor DERODE, Rôles des dépenses de la maison de Bourgogne, dans: Annales du Comité flamand de France 6 (1861-2), p. 283-302; 7 (1863-4), p. 383-400, et *d'escroes* de gages dans Élie BRUN-LAVAINNE, Analyse d'un compte de dépense de la maison de Charles, duc de Bourgogne, dans: Bulletin de la Commission historique du Nord 8 (1865), p. 189-232 (les noms propres sont souvent estropiés). [Cf. n. 23; note W.P.]

22 Olivier de LA MARCHE, Mémoires, éd. par Henri BEAUNE, Jean d'ARBAUMONT, 4 vol., Paris 1883-1888, vol. 4, p. 14-15 (Estat de la maison).

Ces «écrous» étaient dressés indépendamment pour les diverses cours: le duc, la duchesse, le comte de Charolais. Une grande quantité de ces «écrous» est conservée à Lille principalement, mais aussi à Dijon, Bruxelles et Paris. La banque de données établie par Holger Kruse qui consigne les *escroes* de Charles, comte de Charolais et de sa mère, Isabelle de Portugal, comprend plus de soixante mille entrées²³.

Qu'opposer à ce constat? Supprimer le point d'interrogation? Si les archives financières des rois de France ont presque toutes disparu dans l'incendie de la chambre des comptes de Paris (ironie de l'histoire pour la période qui nous concerne) seuls deux comptes de la recette générale de France de 1418 et 1420 sont toujours conservés à Dijon²⁴. Mais si les archives «bourguignonnes» sont riches de documents et peuvent s'afficher comme fort complètes, c'est essentiellement en archives destinées aux chambres des comptes et précieusement conservées par celles-ci. Comptes généraux et particuliers, *acquits*, pièces comptables, registres, mémoriaux, inventaires, toutes archives qui n'ont jamais connu les désastres des guerres, la fureur révolutionnaire, l'incendie ou les dégâts des eaux. C'est une richesse par défaut en quelque sorte.

Et pourtant, non. Robert-Henri Bautier et Janine Sornay ont dressé l'inventaire des sources d'archives conservées pour le duché de Savoie, qui sont riches et complètes²⁵,

- 23 Holger KRUSE, Édition de textes et banques de données servant à l'histoire de l'Hôtel des ducs de Bourgogne au XV^e siècle, dans: Ateliers de l'Institut historique allemand, Paris 1994, p. 57-72; et il note p. 59: «Ce type de liste nominative portant mention des gages journaliers représente une source d'informations qui n'est disponible pour aucune autre cour européenne»; voir aussi Werner PARAVICINI, «Ordonnances de l'Hôtel» und «Escroes des gaiges». Wege zu einer prosopographischen Erforschung des burgundischen Staats im fünfzehnten Jahrhundert, dans: Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography, Kalamazoo (Michigan) 1986, p. 243-266; Maurice-Aurélien ARNOULD, À propos d'un fragment de compte hennuyer du XIV^e siècle et d'autres parchemins utilisés comme couvertures, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 24 (1945), p. 172-179, a pu écrire au sujet des *escroes* que «cette masse les condamnait à disparaître» (p. 177); VAUGHAN, The Valois Dukes (voir n. 4), p. 16, écrit: «unfortunately the destructive fervor of the French revolutionaries was directed against interesting monuments of aristocratic indulgence and few of them avoided». Je n'ai pu retrouver, au cours de mes recherches, que le trentième de ce qui avait dû exister, c'est-à-dire plus ou moins 1100 écrous de gages pour environ quatre-vingt-dix ans, soit un pourcentage d'à peine 4%. Et ceci, sans oublier les hôtels particuliers de la duchesse, du prince héritier et de son épouse! Voir Pierre COCKSHAW, Le personnel de la chancellerie (voir n. 7), p. 106, n. 682. – [Voir en outre Holger KRUSE, Hof, Amt und Gagen. Die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430-1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456), Bonn 1996 (Pariser Historische Studien, 44). Commencée par Holger Kruse, la banque de données Prosopographia Curiae Burgundicae – plus de 5800 écrous en plus de 480 000 entrées concernant environ 4700 personnes – est maintenant achevée et consultable par le site de l'Institut historique allemand <http://www.dhi-paris.fr> ou directement sous <http://www.prosopographia-burgundica.org>. L'article cité de Werner PARAVICINI a été réimprimé dans ID., Menschen am Hof (voir n. 4), p. 41-63; note W.P.]
- 24 Voir Barthélemy-Amédée POCQUET DU HAUT JUSSÉ, La France gouvernée par Jean sans Peur. Les dépenses du receveur général du royaume, Paris 1959 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, XIII); ID., Le compte de Pierre Gorremont, receveur général du royaume (1418-1420), dans: Bibliothèque de l'École des chartes 98 (1937), p. 66-98; p. 234-282.
- 25 Robert-Henri BAUTIER, Janine SORNAY, Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge, Provence-Comtat Venaissin-Dauphiné-États de la maison de Savoie, 3 vol., Paris 1968-1974, t. I. Les auteurs annoncent: «Certains s'étonneront sans doute que le premier vo-

et pour les états de Bourgogne-Flandre²⁶. Mais que l'on compare les deux inventaires et l'on mesure vite la différence entre les archives de Savoie et celles de Bourgogne-Flandre.

LA CORRESPONDANCE

Qu'en est-il des autres archives, celles issues du duc ou de son grand conseil²⁷? La diplomatie ducale a-t-elle été personnelle? Où trouver la correspondance échangée entre les ducs et les souverains, les ducs et les comtes, qu'elle soit diplomatique, commerciale ou familiale?

En ce qui concerne cette correspondance privée, il faut, me semble-t-il, la partager en deux catégories:

- la correspondance administrative et diplomatique qui marque l'intervention personnelle du duc dans la gestion de l'État;
- la correspondance privée adressée par le duc à son épouse, son (ou ses) fils, cousins, amis, ou maîtresse(s).

lume de ce guide soit consacré à une région marginale, le Sud-Est de la France actuelle [...]. C'est aussi, et de très loin, le plus gros ensemble de documents d'archives médiévales qui nous soient parvenues, tant sur le plan des chambres des comptes (Aix, Grenoble, Chambéry, Turin et chambre apostolique) que sur celui des minutiers de notaires (les plus anciens de France) et même des archives communales [...]. Géographiquement le présent volume porte sur la région comprise entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée: il concerne donc les quatre principautés qui se sont constituées sur ce territoire« (t. I, p. xiv-xv). Ceci montre bien que les auteurs ont rassemblé ici les archives produites dans un espace géographique constitué de principautés indépendantes les unes des autres alors que les archives »bourguignonnes« présentent celles d'un »État«.

- 26 BAUTIER, SORNAY, MURET, *Les sources de l'histoire économique* (voir n. 2), t. II. Les auteurs annoncent: »Notre effort a porté [...] sur l'ensemble sans doute le plus considérable – le royaume d'Angleterre mis à part – de ce que le Moyen Âge nous a laissé en fait de documents d'archives, et plus particulièrement de documents comptables. En effet, les États de la maison de Bourgogne ont été rassemblés au long des XIV^e et XV^e siècles entre les mains des ducs unissant successivement des principautés territoriales diverses dont certaines – comme le comté de Flandre – comptaient parmi les formations féodales les plus puissantes politiquement et économiquement et disposaient fort anciennement d'un système administratif et financier solide et d'importantes archives. La force de l'État bourguignon vient de l'addition de ces puissances antérieures à sa propre formation: le dynamisme de ses ducs contribua à les étendre et à les organiser, provoquant ainsi la constitution d'archives non moins précieuses pour l'historien [...] la grande difficulté qui résulte pour les chercheurs [est celui] de la dispersion des sources entre divers dépôts d'archives relevant actuellement de plusieurs États« (p. 7). On ajoutera que ces archives nous permettent au moins d'avoir une vision globale d'un budget de l'État au XV^e siècle et de comprendre son fonctionnement.
- 27 Étudié par Eugène LAMEERE, *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Bruxelles 1900. – [Voir en outre Jan VAN ROMPAEY, *De Grote Raad van de hertogen van Boergondie in het Parlement van Mechelen*, Bruxelles 1973; note W.P.]

Voyons d'abord, les lettres closes ou »de par le duc«²⁸. Utilisées initialement par les rois de France, puis reprises par les ducs, leurs épouses ou le comte de Charolais, elles se présentent diplomatiquement sous la forme suivante: elles sont brèves, écrites presque toujours sur papier et closes à l'aide du signet.

La suscription de la lettre reprend la titulature ducale; le dispositif se présente souvent sous la forme de mandement²⁹. Quant à la souscription, si toutes les lettres closes sont signées par un secrétaire, on trouve également, mais occasionnellement, la signature du duc, qui tend à devenir plus fréquente au fil du temps. Charles, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne, signera toutes les lettres closes.

Ensuite, les lettres missives, appelées aussi »lettres closes« par les contemporains³⁰, étaient écrites sur papier et closes du signet ducal. Les différences essentielles avec les lettres »de par le duc« résident dans le fait que le millésime n'est que rarement mentionné dans la souscription autographe du duc accompagnée de sa signature³¹. Elle est parfois accompagnée de la signature d'un secrétaire ducal. On remarquera que, en France, de nombreuses lettres missives sont écrites de la main du roi (ou surtout par un secrétaire)³². Ces lettres missives paraissent avoir été utilisées tant pour la correspondance administrative ou diplomatique que pour celle privée.

28 Sur les lettres closes du roi de France, voir Paul DESCHAMPS, *Les lettres closes au début du XIV^e siècle*, dans: *Le Moyen Âge* 36 (1926), p. 333–347; Raymond CAZELLES, *Lettres closes, lettres »de par le roy« de Philippe de Valois*, dans: *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1956–1957), p. 61–222; Georges TESSIER, *Diplomatique royale française*, Paris 1962, p. 298–303; Hélène MICHAUD, *La grande chancellerie et les écritures royales au XIV^e siècle*, Paris 1967, p. 232–235; Léon MIROT, *Lettres closes de Charles VI conservées aux archives de Reims et de Tournai*, dans: *Le Moyen Âge* 20 (1917–1918), p. 309–388; 21 (1919), p. 1–44.

29 *Vous mandons, vueillés incontinent*.

30 Voir MICHAUD, *La grande chancellerie* (voir n. 28), p. 229–232; TESSIER, *Diplomatique royale* (voir n. 28), p. 306.

31 Qui sera remplacée pour Philippe le Bon, à partir de 1459, par l'apposition de son signet privé à deux E.

32 TESSIER, *Diplomatique royale* (voir n. 28), p. 303–305. Jean sans Peur avait accordé à Philippe Jossequin de *signer lectres de sa main comme se ledit duc les eust signees et y avoit peu de difference du signe que contrefaisoit ledit Phelippe Jossequin a l'encontre de celui que faisoit ledit duc de sa propre main*. (Enguerrand de MONSTRELET, *Chronique*, éd. par Louis DOUËT D'ARCO, 6 vol., Paris 1857–1862, t. III, p. 351). Quant au danger de l'imitation de la signature, voir Alfred SPONT, *De cancellariae regum Franciae officariis et emolumento* (1440–1523), Besançon 1894, p. 26–28 et Philippe de COMMINES, *Mémoires*, éd. par Denis GODEFROY, Nicolas LENGLET DU FRESNOY, III, Londres, Paris 1747, p. 20, où Guillaume de Clugny, familier de Charles le Téméraire, raconte qu'aux environs de 1462, Charles, alors comte de Charolais, *mist un petit chiffre derriere la lettre C premiere lettre de son nom et signature, ce qu'il n'avoit accoustumé de faire auparavant*. Questionné à ce sujet par Guillaume de Clugny, Charles lui répondit *qu'il l'avoit fait afin qu'il fust plus difficile a contrefaire* (le *petit chiffre* consistait en une ligne qui coupait verticalement la lettre C). Ces deux signatures sont à rapprocher de celles utilisées par le roi Charles VI. Jusque vers 1393, la signature du roi se caractérise par »un trait initial qui affecte la forme d'un J; le nom du roi est souligné d'un long trait à l'extrémité duquel se voient trois petites courbes renfermant chacune un point« (Léopold DELISLE, *Une fausse lettre de Charles VI*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 51 (1890), p. 89). Après 1393, au contraire, on note »l'omission du trait initial ressemblant à un J, [...] l'absence du trait horizontal soulignant le nom du roi et [...] le développement d'une queue recourbée qui termine le second jambage de la lettre h en forme de paraphe au-dessous de la signature« (DELISLE, *ibid.*, p. 90–91). Quant au roi Louis XI, il utilisa concurremment

Les instructions aux ambassadeurs, elles, se présentent sous forme de rouleaux ou sous forme de cahiers. Elles sont écrites principalement sur papier mais aussi parfois sur parchemin. Elles ne sont jamais scellées et ne portent que la seule signature du secrétaire (à une exception près³³). Précédées d'un préambule qui indique les noms des personnes envoyées en ambassade, elles sont suivies des instructions adressées à celles-ci³⁴. Cette correspondance privée et diplomatique des ducs peut paraître légère face à celle des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon ou des ducs de Milan. Mais n'est-ce pas, en partie, dû au fait que les unes ont été publiées alors que les autres attendent toujours leur éditeur? Un exemple illustre bien ce propos: »La correspondance de Charles le Téméraire, telle que nous la connaissons aujourd'hui et qui est conservée dans les archives de toute l'Europe, compte plus de 3500 lettres«³⁵. Un examen approfondi devrait, au moins, être entrepris.

Quant à la correspondance véritablement privée des ducs, elle se réduit à peu de chose: quatre lettres autographes seulement pour quatre ducs. Encore sont-elles toutes issues de la plume du duc Philippe le Bon et adressées à son neveu Jean I^{er}, duc de Clèves³⁶. Aucune lettre intime, aucun billet de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, ou de Charles le Hardi à une épouse, des enfants, une maîtresse, un ami, ne nous a été conservé³⁷.

En conclusion, faut-il maintenir le point d'interrogation, le supprimer ou le remplacer par un point d'exclamation? À chacun de vous d'en décider. Mais je me demande si la vraie richesse des archives de Bourgogne-Flandre ne résiderait pas surtout dans la possible confrontation qu'elle autorise entre les textes normatifs, les ordonnances et règlements et la réalité quotidienne, ou encore entre la promulgation de textes législatifs et la réalité de la gestion administrative. Le problème des archives bourguignonnes et de leur exploitation réside dans sa richesse. Abondance telle que seule une partie est classée et donc accessible aux chercheurs. Certes pas les registres, mais pour le reste... Je pense ici aux *escroes*, à la correspondance reçue et expédiée de la chambre des comptes de Lille, aux cartons de la chambre à Bruxelles³⁸. Des milliers

deux signatures, mais tracées toutes deux par des secrétaires (Michel FRANÇOIS, Les signatures de Louis XI, dans: Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610) du comité des travaux historiques et scientifiques (1959), p. 226).

33 Dijon, ADCO, B 11899: 8 mai 1432.

34 On trouvera un exemple de ces instructions dans Henri STEIN, Un diplomate bourguignon au XV^e siècle: Antoine Haneron, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 98 (1937), p. 310-324.

35 KRUSE, Édition de textes (voir n. 23), p. 59. Voir aussi Werner PARAVICINI (dir.), Der Briefwechsel Karls des Kühnen: Inventar, 2 vol., Francfort/M. 1995.

36 Armand GRUNZWEIG, Quatre lettres autographes de Philippe le Bon, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 4 (1925), p. 431-437. Elles ont été en partie détruites au cours de la Seconde Guerre mondiale.

37 Au contraire, au siècle suivant, les lettres autographes seront plus nombreuses comme en témoigne la correspondance entre Maximilien d'Autriche et sa fille Marguerite, publiée par André LE GLAY, Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas de 1507 à 1519, 2 vol., Paris 1839. Cette correspondance, qui traite essentiellement des affaires publiques, s'étend de 1507 à 1518, soit douze ans. Elle compte 37 lettres autographes (dont deux minutes autographes, selon Monique Hervieux).

38 Comme l'écrit VAUGHAN, The Valois Dukes of Burgundy (voir n. 4), p. 21. J'ai ainsi retrouvé une ordonnance monétaire de Philippe le Hardi perdue dans AGR, Acquits de Lille, carton 936, voir Pierre COCKSHAW, À propos de la circulation monétaire entre la Flandre et le Brabant de 1384 à

sinon des dizaines de milliers de documents existent et subsistent mais inaccessibles de fait aux chercheurs car non classés et encore moins inventoriés. J'ai eu la chance, grâce à un mandat du Fonds national de la recherche scientifique (Belgique), de pouvoir travailler, me promener et baguenauder à travers ces merveilleuses archives bourguignonnes de Dijon, Lille, Bruxelles et La Haye. J'en ai conservé un souvenir ébloui qui me fait rêver qu'un jour enfin, ces fonds épars puissent être catalogués sur Internet³⁹.

1390, dans: Contributions à l'histoire économique et sociale 6 (1970/1971), p. 105–141, ici annexes I à III (1386, 1388).

- 39 Pour qui souhaite se plonger dans les archives bourguignonnes, la principale difficulté me paraît être celle des monnaies et de leur cours. Le problème se pose peu si l'on se contente de relever des mentions de tapissiers, de peintres ou de copistes. Mais si l'on souhaite étudier les dons accordés à tel ou tel, des dépenses de chevaucheurs ou des achats de bijoux, on constate vite que les dépenses se font en monnaies diverses. Le cours des monnaies varie de principauté à principauté mais aussi dans les *escroes*. De plus, les comptes de la recette générale des finances mentionnent souvent en finale du compte »Frais et changes de monnaies«. Ceci me paraît représenter le plus gros obstacle à l'utilisation parallèle des archives bourguignonnes.

Richesse, historiographie, perception Trois aspects d'une politique de prestige

Rapport de Bertrand Schnerb

Dans le cadre de cette deuxième table ronde, il nous est demandé de nous interroger sur le prestige, à la fois historique et international, de la cour de Bourgogne, sur les origines de ce prestige et sur la réalité de ses fondements. Les ducs de Bourgogne ont-ils été «les plus riches princes d'Occident»? La gloire terrestre de leur cour, célébrée par une abondante littérature, ne fut-elle que le produit d'une adroite propagande? Quel impact le spectacle de leur puissance eut-il sur leurs contemporains?

Pour répondre à ces questions, trois chercheurs ont porté leurs réflexions, chacun sur un point précis, qui touche aussi leur domaine de prédilection: Jean-François Lassalmonie, de l'École normale supérieure, dont les travaux sur les finances royales au XV^e siècle font autorité, s'est interrogé sur la situation financière des ducs de Bourgogne. Jean Devaux, de l'université du Littoral, l'un des meilleurs connaisseurs de la littérature de cour de la fin du Moyen Âge, a développé le thème de l'historiographie bourguignonne. Ludwig Vones, de l'université de Cologne, spécialiste de l'Espagne médiévale, a apporté sa contribution en s'attachant à l'étude de la vision que certains contemporains étrangers ont pu avoir de la cour de Bourgogne.

Pour entrer maintenant dans le vif du sujet, je voudrais d'emblée rendre hommage à M. Lassalmonie qui s'est livré à un exercice risqué: tenter non seulement de donner une idée claire et précise des revenus des quatre ducs de Bourgogne de la maison de Valois, mais aussi, et surtout, de mener une étude comparative pour tenter de saisir la place occupée par l'État bourguignon dans la hiérarchie des États occidentaux entre la fin du XIV^e et la fin du XV^e siècle. Il ne m'est pas possible de reprendre en détail une démonstration qui est un modèle, à la fois de prudence méthodologique et d'érudition. Je laisserai aux lecteurs des actes de ce colloque le soin d'en découvrir les développements. Je n'en reprendrai ici que les grandes lignes et les conclusions, afin d'apporter un premier élément de réponse à la triple question que nous nous posons.

En premier lieu, M. Lassalmonie s'est efforcé de reconstituer les revenus nets des quatre ducs de Bourgogne. Il observe, après d'autres, que pour Philippe le Hardi, l'année 1384, date à laquelle le duc, du chef de sa femme Marguerite de Male, recueillit l'héritage flamand, fut une césure majeure. Entre 1364 et 1384, n'étant que duc de Bourgogne, ses revenus annuels s'élevèrent de 70 000 à 160 000 l. t., mais atteignirent plus de 400 000 l. t. à partir du moment où il devint comte de Flandre. Jean sans Peur semble, bon an, mal an, avoir disposé de revenus globalement équivalant à ceux de son père, alors que Philippe le Bon, aux dires de ses conseillers, pouvait compter, en 1445, sur un revenu annuel de 350 000 l. t., sans les aides qui auraient gonflé l'ensemble jusqu'à 500 000 l. Après ce tassement, la progression reprit sous Charles le Téméraire

qui, à son avènement en 1467, avait un revenu de 800 000 l. t., mais qui hissa ses recettes jusqu'à 1 800 000 l. t. en 1472, année d'apogée, puis à 1 500 000 l. à la fin de son principat. Pour résumer l'évolution générale des revenus ducaux, on peut décrire un essor remarquable sous Philippe le Hardi, une certaine stagnation sous Jean sans Peur, un tassement sous Philippe le Bon et une forte progression sous Charles le Téméraire.

Les valeurs globales calculées n'éclaircit toutefois qu'un aspect de la question. La dimension comparative est ici essentielle. En effet, si, au milieu du XV^e siècle, les contemporains voient l'État bourguignon comme «une superpuissance financière, aux tout premiers rangs des grandes monarchies européennes d'Occident», la réalité, révélée par les chiffres et par les comparaisons, lorsqu'elles sont possibles, n'est pas exactement celle-là. Si l'on convertit les revenus des princes et des États en tonnes d'argent fin, de manière à disposer d'une unité de compte adaptée à une étude comparative, on constate que l'État bourguignon, à l'époque de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ne vient, en termes de richesse estimée, qu'après bien d'autres puissances: le royaume de France, qui est en tête, la république de Venise, les royaume de Castille et d'Angleterre, la république de Florence (et encore ne disposons-nous pas de sources suffisantes pour placer le duché de Milan et le royaume de Naples dans ce classement). Ce n'est que dans les années 1470, sous le principat de Charles le Téméraire, au prix d'une mobilisation financière considérable, que l'État bourguignon parvient à atteindre le deuxième rang des puissances occidentales, après le royaume de France qui fait pratiquement toute la course en tête.

En 1472, on l'a vu, les revenus annuels du duc de Bourgogne ne sont pas éloignés des 2 000 000 de l. t., mais, et Jean-François Lassalmonie le sait mieux que personne, grâce à la «boîte à l'enchanteur», Louis XI a atteint ou même dépassé ce niveau dès 1471 et, dans les années qui suivent, alors que le revenu annuel du duc de Bourgogne se maintient à 1 500 000 l. t. (ce qui n'est pas mal, il est vrai, et représente 35 tonnes d'argent fin), le roi de France creuse l'écart avec des revenus annuels qui s'envolent et culminent à 4 700 000 l. t. (soit 110 tonnes d'argent fin) dans la période 1481–1483.

Là où, en revanche, la puissance bourguignonne se montre supérieure à certains de ses concurrents européens, et notamment au royaume de France et au royaume d'Angleterre, c'est dans le domaine du rendement financier, puisque si l'on rapporte le revenu annuel à la superficie des territoires, l'État bourguignon vient cette fois en tête, suivi par le royaume de France et par le royaume d'Angleterre. Ce phénomène s'explique par le fait que les ducs de Bourgogne tenaient sous leur main, avec les Pays-Bas bourguignons, une des régions les plus urbanisées et les plus peuplées d'Occident, un secteur où culminait la concentration des richesses (au deuxième rang, en importance, après l'Italie du Nord). Il est certain que la «domination bourguignonne des Pays-Bas que tous les ducs se sont attachés à parfaire, a porté leur ensemble de principautés aux tout premiers rangs des puissances économiques d'Occident». Les ducs disposent d'un «formidable potentiel de financement».

Toutefois, pour juger de la richesse du prince, le seul examen de ses recettes ne suffit pas, il faut aussi examiner ses dépenses et, également, la nature de ses recettes, car leur régularité et leur fiabilité sont des critères essentiels. La structure des dépenses des ducs de Bourgogne de la maison de Valois a subi une modification substantielle si

l'on compare ce qu'elle fut au temps des ducs Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon, d'une part, à ce qu'elle devint sous Charles le Téméraire. Sous les trois premiers ducs, la part essentielle des dépenses est affectée au fonctionnement de la cour et des hôtels princiers. Cette part était de 60% à 75% des dépenses sous Philippe le Hardi, d'environ 60% sous Jean sans Peur et de 40% à 50% sous Philippe le Bon. Sous Charles le Téméraire, elle tombe à 15%, car désormais ce sont les dépenses militaires qui priment: au milieu des années 1470, l'armée bourguignonne engloutit 900 000 l. t., soit 60% du revenu net du duc. À ce moment, l'investissement ducal dans les fastes de la cour (environ 220 000 l.) n'est pas plus important que celui du roi de France ou celui du duc de Bretagne à la même époque.

L'histoire des finances de l'État bourguignon montre que, à partir de 1384, les ducs n'ont jamais connu une situation gravement déficitaire. Les comptes furent équilibrés. Cependant, si les recettes suffisaient à couvrir les dépenses, ce n'était guère plus. Leur structure révèle l'importance du domaine (sa part dans les recettes totales fluctue, qui tombe de 25% à 12,5% entre 1364 et 1384, remonte à 50% dans les prévisions des conseillers de Philippe le Bon en 1445, puis retombe à environ 14% en 1475). Ces pourcentages sont à comparer aux 3% que le domaine royal représente dans les finances de Louis XI. Toutefois, si important soit l'apport des revenus domaniaux, il était nécessaire de trouver d'autres ressources. Le duc ne pouvait pas «vivre du sien».

On sait, depuis Barthélémy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé, ce qu'ont représenté les dons du roi de France pour les finances des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Par la suite, à partir du début du principat de Philippe le Bon, cette source de revenus disparut, et les aides, auxquelles les deux premiers ducs de Bourgogne-Valois avaient déjà largement recouru, devinrent l'une des ressources principales pour les finances de l'État bourguignon. L'impôt, toutefois, comme jadis les dons du roi, revêtit toujours un caractère aléatoire, car malgré les efforts considérables déployés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, il ne devint jamais permanent.

Dans l'ensemble, donc, les revenus couvrent les dépenses et leur source tend à se faire plus régulière et plus sûre. Le duc, cependant, ne cesse d'avoir des difficultés de trésorerie, et pour mobiliser le numéraire il lui faut recourir, comme le font les autres princes de son temps, à de multiples expédients financiers. Mais il a aussi des atouts dans son jeu: dominer les Pays-Bas, lui permet de recourir directement et massivement au crédit et d'utiliser les villes pour procéder à des ventes de rentes.

Au bout du compte, que retenir? La richesse du duc de Bourgogne était grande, même si une large partie de ses ressources (les dons du roi, les aides, les emprunts) avait un caractère aléatoire. Mais le duc n'était pas le plus riche prince d'Occident. Le roi de France, sauf en des moments très particuliers, est largement plus riche que lui et d'autres puissances, comme Venise, le dépassent aussi. Si le duc l'emporte pourtant dans l'imaginaire collectif, c'est par une densité de richesse supérieure. Les ressources du roi sont diffuses à travers un vaste espace, celles du duc sont plus ramassées, plus éclatantes et plus visibles. La concentration de sa richesse culmine et s'exalte en deux pôles intimement liés, la cour et le trésor mobilier. C'est l'investissement massif dans la cour, instrument de prestige et de propagande, qui forge l'image ducale, magnifiant la réalité en mythe séculaire. Faute de cour, même la richesse plus dense encore de Venise ne se manifeste pas si efficacement.